MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente et unième séance – Samedi 16 décembre 2000, à 14 h

Présidence de M. Bernard Paillard, président

La séance est ouverte à 14 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M André Hediger,* conseiller administratif, *MM. Pierre de Freudenreich, Guy Mettan, Mme Isabel Nerny, M. Peter Pirkl* et *Mme Evelyne Strubin.*

Assistent à la séance: *M. Alain Vaissade,* maire, *M. Manuel Tornare,* vice-président, *MM. Christian Ferrazino* et *Pierre Muller,* conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 1er décembre 2000, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 16 décembre 2000, à 8 h, 10 h, 14 h, 16 h 30 et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2001 (PR-90 A/B/C)[1].

Suite du premier débat

Le président. Je précise, pour celles et ceux qui l'auraient oublié, que le débat budgétaire se déroule jusqu'à plus soif, c'est-à-dire que nous terminerons le budget aujourd'hui, quelle que soit l'heure.

Nous commençons avec les clauses d'urgence des motions M-149 et M-150. La discussion porte donc uniquement sur l'urgence, et pas sur le fond.

Clause d'urgence sur la motion de M. Souhail Mouhanna: «Prestations sociales de la Ville de Genève» (M-149)[2].

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'urgence de cette motion se justifie par le fait qu'elle a des incidences au niveau budgétaire, puisqu'elle se rapporte à une ligne qui se trouve en page 95 du projet de budget.

---

[1] Rapports, 2551, 2779, 2791.
[2] Annoncée, 2550.

Je voudrais simplement donner deux ou trois chiffres. Dans les comptes 1999, les prestations municipales s'élevaient à 8 738 936,45 francs et le budget 2000 mentionnait un montant de 7 412 000 francs, ce qui représente une diminution de 1 300 000 francs. Le budget 2001 porte le même montant, alors que cette ligne concerne, entre autres, les personnes au bénéfice d'une aide de l'OCPA (Office cantonal des personnes âgées), c'est-à-dire des gens aux revenus modestes. Il s'agit d'une somme payée par la Ville de Genève de 155 francs par mois pour chacune de ces personnes. Or ce montant n'a pas changé depuis de nombreuses années, alors que nous savons que le coût de la vie a augmenté et qu'il y a des dépenses qui ne sont même pas prises en compte.

Nous considérons que l'amélioration des finances cantonales est de nature à autoriser un geste à l'égard de ces personnes, en leur donnant les moyens d'être un peu plus à l'aise que précédemment, puisque, comme vous le savez, leur situation n'est pas des plus brillantes. C'est la raison pour laquelle nous proposons que la somme accordée par la Ville de Genève à ces personnes soit augmentée, pour atteindre 200 francs par mois. Cette augmentation ne doit bien sûr pas se traduire par une diminution parallèle de l'aide de l'Etat. Il y a donc une condition. La motion que j'ai déposée au nom de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants, et Parti du travail) est liée; elle doit être exécutée dans la mesure où l'Etat de Genève ne réduit pas ses propres prestations versées à ces mêmes personnes.

M. Didier Bonny (DC) Je vais m'exprimer uniquement sur l'urgence, simplement pour dire que je ne comprends pas très bien – et je pense que je ne suis pas le seul – le dépôt de cette motion urgente de la part de l'Alliance de gauche, étant donné que, quand nous nous pencherons sur le département de M. Manuel Tornare, le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, nous voterons les lignes concernées. A ce moment-là, l'Alliance de gauche pourra faire toutes les propositions qu'elle souhaite pour augmenter la ligne comme elle l'entend. C'est alors que nous ouvrirons le débat. Je ne comprends donc pas très bien pourquoi nous commençons par cela maintenant, en début d'après-midi.

Pour terminer et faire une métaphore par rapport aux chaussures, au pied droit, au pied gauche, devrais-je en déduire que, sur ce point – et c'est dit très gentiment – M. Mouhanna est à côté de ses pompes?

M. Sami Kanaan (S). En ce qui concerne l'urgence, même si nous avons certaines réserves quant à cette proposition, nous pensons qu'il est effectivement important d'en parler aujourd'hui, dans le contexte budgétaire. Le groupe socia-

liste votera donc l'urgence. Je souhaiterais néanmoins, si l'urgence était acceptée par la majorité, que le débat de fond ait lieu lors du traitement de la ligne correspondante. Je vous remercie.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme le Parti démocrate-chrétien, nous nous étonnons que cette motion soit nantie de la clause d'urgence. En effet, au moment où nous aborderons le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, vous aurez tout loisir de déposer des amendements – d'ailleurs c'est fait, à ma connaissance – sur ce sujet et de développer votre exposé des motifs les concernant. La seule chose qui me permet d'entrevoir la raison pour laquelle l'Alliance de gauche dépose cette clause d'urgence, c'est que ce parti fait tout pour retarder l'étude du budget, qui, finalement, ne lui plaît peut-être pas plus qu'à nous.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Je rappelle que cette motion comporte une condition; le dernier paragraphe dit ceci: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'augmenter à 200 francs par mois le montant de ces allocations, à la condition impérative que l'aide de l'Etat aux personnes concernées ne soit pas diminuée en conséquence.» J'ai cru comprendre que ce genre de motion s'appelle motion liée et qu'il faut faire voter une motion quand on veut assortir l'amendement d'une condition. C'est ce que nous avons fait. Bien sûr, au moment d'examiner la ligne budgétaire correspondante, un amendement sera présenté. Je rassure les libéraux, nous le soutiendrons et le défendrons comme il convient.

Le président. Je précise que nous votons sur l'urgence. Si elle est adoptée, nous traiterons du fond lorsque nous étudierons la ligne «Personnes physiques», à laquelle émargent les prestations municipales, à la page 70 du projet de budget.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer sur l'urgence, nous passons au vote.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion est refusée par 26 non contre 24 oui (abstention des Verts).

Clause d'urgence sur la motion de Mme Nicole Bobillier, M. Olivier Coste, Mme Diana de la Rosa, MM. Roger Deneys, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, René Grand, Roman Juon, Sami Kanaan, Mmes Virginie Keller Lopez, Sandrine Salerno et M. Daniel Sormanni: «Pour une politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle» (M-150)[1].

M. Sami Kanaan (S). Cette motion accompagne un amendement déjà voté en commission des finances et intégré au projet de budget présenté aujourd'hui. Il s'agit d'octroyer un million de plus au Fonds chômage et, dans ce cas particulier extrêmement important, de dire clairement comment utiliser cet argent, d'où cette motion qui accompagne cette ligne. C'est pour cela que je vous demande de voter l'urgence, car c'est lié au budget. Merci.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, j'ai été très étonné en lisant cette motion, notamment par la clause d'urgence. Il est clair que, sur le principe d'une politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle, nous sommes toujours tous d'accord, mais j'ai vraiment l'impression, là, que les socialistes ne se sont pas informés comme il faut de ce qui a été fait par le Conseil d'Etat.

Comme vous le savez, une nouvelle loi sur la formation continue des adultes…

M. Daniel Sormanni (S). Sur l'urgence! *(Brouhaha.)*

Le président. Vous avez une minute, Monsieur Lathion.

M. Jean-Charles Lathion. J'interviens rarement pour interrompre M. Sormanni… Je dirais que, sur le fond et sur l'urgence… *(brouhaha)* … veuillez me laisser m'exprimer… une nouvelle loi sur la formation continue des adultes vient d'être votée, un chèque de formation vient d'être établi, des institutions existent. Je m'exprimerai tout à l'heure à ce sujet, mais, pour ces raisons, le Parti démocrate-chrétien est contre l'urgence – n'en déplaise à M. Sormanni!

---

[1] Annoncée, 2550.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Non pas sur le fond, mais sur la forme, je n'approuve pas cette démarche. Je déplore que le groupe socialiste se permette, sans s'en référer à mes services, respectivement à mon département, d'augmenter la taxe professionnelle d'un million. Je constate, au fil des amendements qui ont été déposés ce jour, que la taxe professionnelle est la véritable vache à lait de l'Alternative. Permettez-moi de vous dire, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, que ce n'est pas comme cela que je conçois la bonne gestion de notre administration.

Qu'on puisse peut-être proposer une augmentation de la taxe professionnelle en avançant des arguments avérés, je le veux bien, mais pas comme cela, selon votre bon plaisir, parce que vous trouvez qu'il est plus facile d'augmenter des recettes chez moi, dans mon département, que de faire des économies dans d'autres départements.

Voilà ce que je voulais vous dire.

Le président. Monsieur Kanaan, vous avez une minute pour répondre.

M. Sami Kanaan (S). Oh, ce sera très court, Monsieur le président. M. Muller, visiblement, ne lit pas les documents de la commission des finances, puisque cet amendement, demandant un million supplémentaire pour le Fonds chômage, compensé par l'augmentation de la taxe professionnelle, a été voté en commission des finances. Il n'avait qu'à s'informer avant le 16 décembre.

Le président. Je vous remercie. Plus aucun groupe ne demande la parole sur cette question de l'urgence; je soumets donc cette dernière à vos suffrages.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion est acceptée par 37 oui contre 24 non.

Le président. Cette motion et l'amendement qui lui est lié seront traités lorsque nous étudierons la page 17 du projet de budget.

Deuxième débat

Autorités et tous les départements.
Toutes les pages (13 à 70), toutes les cellules,
groupe de comptes 3xx, correspondant aux charges de fonctionnement et de personnel.

Le président. Nous avons reçu deux amendements qui, à eux seuls, entraînent quantité de modifications de montants. Il s'agit de la question de la diminution des centimes additionnels. Un amendement, de Mme Ducret et de M. Lescaze, propose une diminution d'un centime et l'autre de deux centimes. Comme les modalités de compensation ne sont pas les mêmes, nous allons discuter séparément de ces deux amendements.

Nous commençons avec le plus éloigné, celui du groupe libéral, déposé par MM. Persoz et Oberholzer, qui consiste à demander une diminution de deux centimes additionnels. Les auteurs de cet amendement vont évidemment expliquer la manière dont ils entendent compenser cette proposition de diminution des centimes additionnels.

M. Jean-Luc Persoz (L). Nous allons essayer de faire simple. Si j'ai été un peu sévère en vous traitant d'enfants à la séance de 8 h, je constate tout de même qu'il est 14 h 30 et que nous n'avons pas encore commencé l'examen du budget ligne par ligne. Nous n'allons donc pas trop vous compliquer la tâche et simplifier le débat, de manière que nous puissions passer le dimanche tranquilles à la maison et que nous n'ayons pas à revenir lundi.

Comme je l'ai dit précédemment, un des objectifs prioritaires des libéraux est le rétablissement de l'équilibre budgétaire. Cet objectif est atteint. Nous sommes satisfaits, quoique… Le deuxième élément qui nous pose problème, c'est celui lié à la fiscalité. Je ne vais pas reprendre mon intervention de tout à l'heure. Nous aimerions faire simple et rester sur de grands principes, de manière à ne pas être obligé d'intervenir ligne par ligne, à commencer à faire des corrections d'épicier…

Le président. Je vous en remercie, Monsieur Persoz.

M. Jean-Luc Persoz. Je suis conscient que vous êtes sensible à cette proposition, Monsieur le président.

Nous proposons une diminution de l'augmentation du budget des charges de fonctionnement. Actuellement, si vous prenez le budget 2000 et le projet de bud-

get 2001, vous constatez que les charges de fonctionnement – en faisant abstraction de l'amortissement et des investissements – augmentent de 10,5%. Nous vous proposons de voter le budget, à condition que cette augmentation ne soit que de 7%, respectivement une réduction de 3,5% de l'augmentation des charges de fonctionnement. Cette diminution de l'augmentation de 3,5% nous permet de faire 25 millions d'économies, c'est-à-dire deux centimes additionnels – et, là, je suis sûr que vous avez tous fait le calcul. *(Remarque de M. Sormanni.)* Ecoutez, Monsieur Sormanni, nous avons fait les calculs tout à l'heure. S'il faut que nous chipotions et que nous discutions au centime près, nous serons encore là dans trois semaines. Dans les grandes lignes, notre proposition est la suivante: nous avons toute une série d'amendements par département qui proposent la diminution des charges de fonctionnement de 3,5%, ce qui, pour finir, nous permettra de déposer un amendement à l'arrêté 2 pour diminuer l'impôt communal de deux centimes, de manière à passer de 45,5 à 43,5 – et cela sans toucher aux investissements ni aux amortissements.

Mesdames et Messieurs, dans un budget qui, en charges de fonctionnement, augmente de près de 10% – je vous rappelle que nous aurons de la peine à atteindre 2% de taux d'inflation dans le courant de l'année, en tenant compte de la hausse des coûts des énergies, et notamment du pétrole – en proposant une augmentation à notre Conseil administratif de 7% de ses charges de fonctionnement, je suis convaincu que nous ne mettons pas en péril le rôle social et culturel de notre collectivité. Je suis également convaincu qu'il y aura des solutions qui dénoteront, pour une fois, de l'originalité, qui parviendront à nous étonner et qui aboutiront à un budget qui tienne compte de cette diminution de l'augmentation, qui nous permette de faire participer tous les citoyens de notre commune, respectivement tous les Genevois et les Genevoises – en tous les cas ceux qui paient des impôts, Monsieur Mouhanna – à ce mieux, à ce renouveau, à ce petit coup de ciel bleu que l'économie traverse actuellement.

C'est la raison pour laquelle je vous engage à soutenir, sur le principe, cette série d'amendements qui concernent les cellules de chacun des départements et qui nous permettront, en fin de compte, de présenter la diminution de deux centimes additionnels. Je vous remercie.

M. Robert Pattaroni (DC). L'introduction que M. Persoz vient de faire est très intéressante, mais nous aurions souhaité, Monsieur le président, que vous nous demandiez s'il était opportun que nous votions maintenant sur cette diminution. Si vous nous aviez posé la question, je pense que nous aurions répondu non. Cela n'a rien à voir avec la pertinence des arguments de M. Persoz, mais avec le fait que, comme vous l'avez entendu ce matin, nous considérons que le budget est un processus. Nous, par exemple, comme d'autres aussi, sûrement, nous avons un

objectif; d'autres encore en ont plusieurs. C'est évidemment en fonction de la possibilité d'atteindre son objectif – je vous rappelle le nôtre, qui est une diminution des investissements – qu'on prend une décision concernant les dépenses. Alors, en ce qui nous concerne, aujourd'hui, à la minute, nous ne pouvons pas nous prononcer sur cette proposition, comme je viens de le dire.

Le président. Je comprends parfaitement, Monsieur Pattaroni. Vous aurez l'opportunité, en troisième débat, d'avoir les informations que vous souhaitez et, tactiquement, vous pourrez vous situer à ce moment-là par rapport à ce que vous venez de dire.

M. Sami Kanaan (S). L'impôt sur le revenu a une haute valeur symbolique. C'est un sujet très fort dans le débat politique, pas seulement en Suisse ou à Genève, mais en Europe, et cela a déjà été mentionné. Des collectivités publiques, dont des gouvernements socialistes ou comprenant une composition socialiste, ont effectivement envisagé, ou même décidé, des baisses d'impôts dans certains cas. Le mérite de cette situation, c'est de rappeler que l'impôt n'est qu'un outil parmi d'autres. Malheureusement, la discussion dérape trop souvent pour en faire presque un objectif en soi. Cela devient un débat totalement isolé de son contexte.

L'impôt est un outil au service de la redistribution des richesses, afin de pouvoir assurer un certain nombre de tâches publiques. Il existe différents moyens pour assurer cette redistribution des richesses, en supposant qu'on veuille bien admettre ce principe. Il y a l'impôt sur le revenu et la fortune, tel que nous en parlons maintenant, cantonal, fédéral et, bien sûr, communal, la TVA, les différents types de taxes que l'on peut trouver dans notre société et les prélèvements salariaux. Mais, comme par hasard, c'est toujours l'impôt qui donne le plus à discuter, parce que c'est l'un des prélèvements les plus visibles. On doit en effet le payer activement, avec son bulletin de versement, alors que la TVA, on ne la sent plus – et pourtant Dieu sait qu'elle est importante – parce qu'elle n'apparaît pas directement. Les taxes, on les paie en passant et on se concentre toujours sur l'impôt. Pourtant, l'impôt est, de tous ces moyens de prélèvement, le plus social, en raison de son caractère progressif. C'est pour cela que nous tenons à le maintenir comme axe principal de prélèvement.

Le vrai débat, pour nous, n'est pas forcément le centime additionnel. Le vrai débat, c'est de se mettre d'accord – et on peut être d'avis variable, bien sûr – sur les besoins. En termes de redistribution, quelles sont les priorités? Quels sont les besoins que nous voulons satisfaire? Quelles sont les tâches que nous allons assi-

gner aux collectivités publiques? Une fois que nous sommes d'accord sur ces objectifs, ou qu'une majorité se dégage, il faut évidemment alimenter le système et – de nouveau en fonction de la vision que l'on peut avoir de la fiscalité – faire des choix sur la manière de mettre les gens à contribution. Nous, en tant que socialistes, nous préférons des systèmes progressifs, et c'est pour cela que nous donnons la priorité à l'impôt sur le revenu plutôt qu'à d'autres moyens.

J'en arrive à la Ville de Genève. Si nous avions de l'influence, en tant que Ville de Genève, sur les barèmes, sur les critères, sur les taux d'imposition en général, nous pourrions discuter éventuellement d'une baisse d'impôts. Le problème, c'est que le seul moyen que nous avons ici d'influencer l'impôt sur le revenu, c'est la baisse des centimes additionnels. Or la baisse des centimes profite avant tout aux revenus élevés, il ne faut pas se leurrer à ce sujet. La baisse de deux centimes additionnels a une valeur extrêmement faible pour des petits revenus et une valeur nettement plus élevée pour des gros revenus. Ce système profite donc davantage aux revenus élevés, ce qui est exactement contraire à notre philosophie. Si je reprends l'idée que notre but est de discuter des meilleurs moyens d'assurer la redistribution des richesses et les tâches publiques, je constate que nous faisons finalement exactement la même chose que vous, Monsieur Persoz, sauf que, nous, nous privilégions les bas revenus.

Je veux bien jouer au Père Noël, Monsieur Persoz, comme vous avez l'air de vouloir le faire. Allons, faisons un petit cadeau avant les fêtes: deux centimes en moins, 26 millions en moins. Vous faites profiter les classes aisées, c'est votre choix politique, soit. Moi, je propose – de même que le groupe socialiste – de procéder à la redistribution des recettes que nous avons en plus grâce à l'embellie fiscale en favorisant, comme nous l'avons dit tout à l'heure, les revenus bas, par le biais de l'aide sociale, par exemple. Cela, c'est un choix de société, et c'est l'avantage de ce débat que de permettre d'en parler. De ce point de vue là, je vous remercie d'avoir amené cette question aujourd'hui à l'ordre du jour.

Donc, d'une manière différente, nous atteignons un objectif finalement proche du vôtre, mais qui révèle quand même un choix de société différent. Nous souhaitons privilégier ceux qui ne profitent pas de la reprise et, le seul moyen de le faire, ce n'est pas de baisser le centime additionnel, car cela profite aux revenus élevés, mais d'alimenter l'aide sociale par différents moyens efficaces. C'est pour cela que nous refuserons, bien sûr, cette baisse de deux centimes.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je me suis exprimé tout à l'heure sur les disparités des contribuables face à l'impôt. L'intervention de M. Persoz m'incite à développer un peu plus l'argumentation que je vous ai exposée. M. Persoz nous parle de son souhait, du

souhait du Parti libéral, de faire profiter tous les Genevois – en tout cas ceux qui paient des impôts – de cette embellie. Je voudrais rappeler à M. Persoz qu'il y a dans notre canton, selon les statistiques cantonales, 231 000 contribuables – sur le chiffre que je vous donne ici, il faut en compter à peu près 40 à 45% qui concernent la Ville de Genève, soit environ 100 000 contribuables. Sur ces 231 000 contribuables, il y en a 54 127 – soit 23,37% – qui ne paient pas d'impôts. C'est vrai qu'il y a certaines personnes qui ne paient pas d'impôts et qui roulent en Porsche *(protestations)*, mais, ça, c'est une autre histoire. Les personnes dont il s'agit ici ont un revenu imposable égal à zéro.

Maintenant, parlons des gens qui paient des impôts. A peu près 60% des contribuables ont un revenu imposable inférieur à 31 000 francs et, parmi ces 60%, il y a les 23,37% qui ne paient pas d'impôts, parce que leur revenu imposable est équivalent à zéro. Cela signifie que plus de 35% des gens qui paient des impôts ont un revenu imposable inférieur à 31 000 francs.

A l'autre bout de l'échelle, comme je l'ai déjà mentionné, il y a 258 contribuables, par exemple, qui ont un revenu imposé, après toutes les déductions, bien sûr, de 1 158 000 000 de francs. Quand on fait le calcul par rapport à la ristourne qui sera faite aux uns et aux autres, on constate que, pour 60% des gens, il y aura à peu près soit zéro franc, soit, en moyenne, un franc par semaine ou un peu moins – mais combien de prestations en moins en même temps? Pour une autre catégorie de gens, ce sont des milliers de francs de cadeau, dont ils n'ont pas besoin. Et s'ils en ont besoin, on fera le nécessaire, car nous sommes un Conseil municipal très social, d'après ce qu'on nous a dit. Qu'ils viennent nous demander de l'aide, et on fera le nécessaire! Même les 47 milliardaires qui ont 53 milliards à Genève ont peut-être besoin de vos quelques milliers de francs. Qu'ils viennent nous le dire eux-mêmes. Pourquoi est-ce que vous vous engagez en leur nom, alors qu'ils ont assez de moyens pour le faire savoir? Il suffit qu'ils nous envoient un fax.

Je voudrais quand même dire qu'il y a une contradiction absolument insupportable par rapport à cette proposition de diminution des centimes additionnels. Les libéraux nous bombardent à longueur d'année de sermons en disant que nous sommes des dépensiers et qu'il faut réduire la dette et, dès qu'il y a une possibilité de la réduire, il n'en est plus question. Il faut plutôt diminuer les impôts, c'est-à-dire faire de nouveaux cadeaux aux personnes qui ont déjà trop, au détriment, bien sûr, de la politique sociale. Ce que veulent en réalité les libéraux, c'est qu'il y ait toujours plus d'argent pour ceux qui en ont déjà trop et toujours moins de moyens pour ceux qui n'en ont pas assez. Ils veulent en effet une société complètement injuste, ce qui conduit, comme nous le savons tous, à des blocages et parfois aussi à des conflits qui pourraient véritablement tourner au drame.

Ce que nous souhaitons, nous, c'est une cohésion sociale, une solidarité sociale permettant aux uns et aux autres de coexister de manière positive – je ne

dirais pas pacifique, mais positive. Je veux dire par là que les gens puissent se supporter les uns les autres et que les uns puissent imaginer que les autres ont des besoins qu'il faut satisfaire s'ils veulent eux-mêmes continuer à pouvoir vivre en harmonie avec l'ensemble de la population. Donc, il y a des gens qui n'ont pas besoin de cet argent qu'on veut leur donner. En revanche, la municipalité en a besoin pour assurer une politique sociale progressiste.

Pour ce qui est des investissements, il y a, bien sûr, un certain nombre de choses à faire. Ces infrastructures au niveau des investissements valorisent le patrimoine de la Ville de Genève. C'est vrai que nous payons 85 millions d'intérêts passifs, mais, en contrepartie, nous avons des revenus de l'ordre de 125 millions, revenus du patrimoine administratif et du patrimoine financier. Cela permet de dire que, si la dette est certes importante, les investissements à l'origine de cette dette rapportent de l'argent, mais il ne faut pas non plus la laisser s'aggraver. Il faut effectivement – et, là, vous ne pouvez pas nous accuser de ne pas vouloir réduire la dette – utiliser les excédents de revenus en partie pour faire du travail social et en partie pour réduire la dette. Et cette réduction de la dette passe par le maintien de revenus suffisants.

La toute dernière chose que je dirai aux membres du groupe libéral, c'est que, si vraiment ils veulent faire des cadeaux aux gens, aux contribuables et aux autres – je rappelle que, parmi les contribuables, il y a des salariés, des travailleurs, des retraités, des handicapés, etc. – j'espère qu'ils feront quelque chose au niveau du patronat pour l'inciter à payer des salaires décents, à donner les augmentations qui correspondent ne serait-ce qu'à l'augmentation du coût de la vie, à faire en sorte qu'en Suisse personne ne soit en dessous d'un minimum permettant d'avoir une vie digne et décente. Voilà un exemple que je peux vous citer. Vous savez très bien que les salaires sont à l'origine des recettes fiscales, pour l'essentiel. Ils constituent les deux tiers, plus que les deux tiers même, du produit intérieur brut. Et, lorsqu'on parle de croissance économique, on parle de la croissance économique du produit intérieur brut. Alors, si vous voulez faire des cadeaux aux gens, démontrez-le en acceptant que les personnes que vous représentez paient des salaires décents aux travailleurs et que les collectivités publiques puissent assurer une politique sociale digne de ce nom. Nous refusons donc la baisse de deux centimes additionnels.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, nous avons entendu les pour et les contre. Pour ma part, j'ai écouté très attentivement, parce qu'il peut y avoir un certain nombre de données nouvelles, mais j'ai été assez surpris que personne n'ait parlé de ce qui s'est passé jeudi: l'introduction d'une nouvelle grille de taxation fiscale. Je suis sûr qu'au niveau de notre commune ces changements vont avoir des conséquences.

J'ai plutôt, Monsieur le président, une question à adresser à M. Muller, qui a peut-être fait le parallèle avec cette affaire. En gros, j'ai discuté avec deux députés de la commission fiscale, qui m'ont dit que, si le projet est accepté, il n'y aura pour ainsi dire pas de changement pour une personne seule qui gagne jusqu'à 80 000 francs bruts; peut-être que certains dégrèvements seront pris en compte. Pour un couple qui gagne jusqu'à 140 000 francs bruts, il n'y aura pas non plus beaucoup de changements. Les changements auront lieu dans d'autres domaines.

En 2001, lorsque vous recevrez votre avis de taxation, en fonction de vos revenus, etc., il va y avoir des questions. En effet, certains disent que les frais pour les soins médicaux ne pourront plus être déduits des revenus, qu'il y aura des blocages – vous savez que les coûts des opérations chirurgicales, selon ce que vous avez, sont très élevés et que les caisses-maladie ne les remboursent pas complètement. Je ne sais pas si le conseiller administratif responsable des finances a eu une discussion avec M. Hermann et son équipe sur le sujet – je vois M. Muller qui me fait signe – parce que je suis sûr que beaucoup de gens ne savent pas qu'il y a cette nouvelle grille. Ou alors ils en ont vaguement entendu parler.

Personnellement, je me suis renseigné sur cette affaire et je me suis dit que, lors du débat sur la baisse des centimes, il y aura peut-être des personnes qui nous diront de faire attention à tel et tel changement dans l'imposition fiscale. Pour ma part, je pense qu'avant de tirer les ficelles et de dire qu'il faut faire ci et ça, avec un changement comme celui-là, c'est-à-dire la taxation fiscale, il faut bien se renseigner, sinon on risque d'avoir beaucoup de surprises. Si tout à coup la Ville – avec l'application de la nouvelle méthode cantonale d'imposition fiscale – récolte moins d'impôts, elle ne pourra pas nous dire, au moment des comptes: «Nous n'avions pas prévu cela.» Dans cette affaire, nous serons tributaires du Canton.

Voilà; merci, Monsieur Muller, si vous pouvez renseigner le Conseil municipal, car je suis sûr qu'il y en a beaucoup qui ne savent même pas qu'il y a cette nouvelle grille.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Le Parti libéral nous annonce deux choses, à savoir une diminution de 3,5% de l'augmentation des charges de fonctionnement dans le projet 2001 et, à partir de là, une diminution de l'impôt communal de deux centimes additionnels. Il n'y a pas si longtemps, un ou deux ans, les Verts avaient proposé une diminution des charges de fonctionnement, c'est-à-dire du groupe de comptes 31, d'une manière linéaire, et ils n'ont été suivis par aucun groupe.

Cette année, qu'est-ce que vous nous proposez, le Parti libéral? Vous nous proposez cette diminution des charges, parce que vous êtes évidemment intéres-

sés à le faire, vu que vous préconisez aussi une diminution des revenus de 26 millions. Les Verts, pour ce projet de budget 2001, ne s'engageront pas dans cette diminution des charges. Après avoir vécu une période de disette, nous avons donc dû délier la bourse; il faut maintenant laisser à la municipalité – qui a été aussi surprise que tout le monde de cet excédent de revenus – le temps de se retourner. Je crois qu'il faut laisser l'exercice 2000 se stabiliser; nous pourrons peut-être rediscuter sur de bonnes bases en ce qui concerne les charges à l'occasion du projet de budget 2002.

Pour ce qui est des deux centimes additionnels, on lit dans les journaux que beaucoup de communes genevoises ont proposé une diminution de leurs centimes additionnels et que certaines communes l'ont acceptée. Je prends un exemple: la commune de Vernier, qui a accepté une baisse de deux centimes; c'est une commune qui n'est pas vraiment libérale, qui est plutôt à gauche. Alors pourquoi, nous, nous ne le faisons pas? Moi, je vais vous dire pourquoi nous ne le faisons pas. Pour nous, deux centimes, ça représente 26 millions, alors que, pour Vernier, ça représente à tout casser 2 millions de francs. Même si la baisse a une valeur symbolique au niveau de l'individu, si on parle de redistribution des richesses, je préférerais avoir 26 millions dans le porte-monnaie collectif que 6,50 francs de réduction par mois, si j'avais un revenu imposable de 30 000 francs.

Autre calcul – j'aime bien les chiffres, vous le savez, Monsieur le président – pour 60 000 francs de revenu imposable, puisque c'est à peu près le revenu moyen à Genève, avec l'amendement libéral pour une diminution de deux centimes, c'est une réduction de 15 francs par mois. Si on suit l'amendement pour une baisse d'un centime additionnel que le PDC va nous proposer tout à l'heure, c'est 7,50 francs par mois sur un revenu de 60 000 francs. Si je prends de gros revenus – sans aller jusqu'à ceux des 258 contribuables qui ont plus d'un milliard – par exemple un revenu de 300 000 francs, j'arrive à 96 francs de réduction par mois. 96 francs de réduction par mois, pour quelqu'un qui a 30 000 francs de revenu imposable, cela semble intéressant, mais, lorsqu'on a une réduction annuelle de 959 francs sur des impôts de 93 000 francs par année, vous comprenez que la portée est vraiment trop symbolique pour que les Verts puissent accepter la diminution des centimes additionnels. Revenez dans deux ans, juste avant les élections du mois de mars; peut-être que, alors, on vous suivra.

M. Bernard Lescaze (R). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je regrette d'abord que ce débat, que j'ai accepté en début de séance, n'ait pas eu lieu juste après l'entrée en matière, le 12 septembre, sur l'intégralité du budget. Mais c'est un point de détail, ça m'est parfaitement égal, parce que, finalement, les positions sont claires de part et d'autre. Je pense qu'on accepte d'examiner ce budget; on y est déjà depuis six heures.

Le groupe libéral nous propose une baisse de deux centimes; le groupe radical vous propose une baisse d'un centime. Les moyens pour y parvenir sont quelque peu différents. Ce que je regrette, c'est qu'aucun des orateurs, jusqu'à présent, n'ait parlé de ces moyens. Alors je vais le faire, mais je vais d'abord répondre à un ou deux des arguments qui viennent d'être invoqués par l'Alternative contre la baisse de ce centime ou des deux centimes.

Il faudrait malgré tout, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de l'Alternative, que vous soyez bien conscients que la baisse, même si elle semble faible, même si elle ne paraît que symbolique, selon M. Perler, est approuvée très largement par nos concitoyens dans les communes où elle a été accordée. D'ailleurs, les chiffres de M. Perler sont un peu bas. Ma connaissance de la valeur du centime à Vernier ne dépasse sans doute pas la sienne, mais, puisqu'à Meyrin elle est juste en dessous du million, à Vernier elle est nettement supérieure à celle indiquée par M. Perler, même si elle n'atteint pas les 900 000 francs de Meyrin. Pourquoi est-ce que je me suis intéressé à Meyrin, Mesdames et Messieurs? Je me suis intéressé à Meyrin parce que les deux centimes de baisse n'y ont pas seulement été proposés et votés par l'Entente, mais également votés par les conseillers municipaux de l'Alliance de gauche, qui étaient d'accord. Il faudra donc qu'on vienne aujourd'hui nous expliquer pourquoi ce qui est possible à Meyrin avec l'Alliance de gauche ne l'est pas en Ville de Genève avec la même Alliance de gauche – à moins que ce ne soit pas le même parti, mais cela m'étonnerait.

J'aimerais ajouter qu'une partie des contribuables de Meyrin, vous le savez, versent des impôts à la Ville de Genève, à la suite de la péréquation financière. En conséquence, si nous votons la baisse du centime en Ville, elle ne profitera pas seulement aux contribuables de la Ville, mais également à d'autres contribuables, d'une manière indirecte.

Au sujet des recettes fiscales de la Ville, c'est vrai que cela peut paraître paradoxal que l'Entente à la fois souhaite une véritable diminution de la dette et propose une légère baisse fiscale. Mais c'est que nous n'avons pas proposé d'autres mesures, qui peut-être pourraient renforcer le dynamisme de l'économie genevoise tout entière et induire ultérieurement – mais ce n'est pas certain, le risque existe quand même que cela ne se produise pas – de nouvelles recettes fiscales. Vous ne cessez d'augmenter fictivement, comme l'a souligné M. Pierre Muller, la taxe professionnelle. Mais est-ce que la taxe professionnelle est véritablement un impôt utile pour une municipalité? Les économistes en disputent et en discutent; ils pensent parfois que la suppression de la taxe professionnelle permettrait un nouveau dynamisme des entreprises locales. Il y a d'ailleurs des communes qui n'ont pas de taxe professionnelle. Vous savez que c'est un impôt particulièrement contesté. Lorsque certains milieux – mais qui ne sont pas aussi largement représentés dans ce Conseil que vous ne l'imaginez – porteront une nouvelle attaque

aux recettes fiscales, vous pourrez bien un jour être confrontés à une attaque directe contre la taxe professionnelle. A ce moment-là, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce n'est pas à une baisse de recettes de 10,8 millions – valeur du centime sur les personnes physiques – ou de 13 millions – valeur du centime sur les personnes physiques et les personnes morales – que vous devrez faire face, mais à une baisse de 75 millions! Et alors, ce jour-là, peut-être que les largesses sociales dont vous faites grandement preuve devront être revues.

En conséquence, je vous invite à accepter la proposition de baisse de deux centimes et, si vous la refusez, celle d'une baisse d'un centime présentée par les radicaux.

Les libéraux proposent de diminuer l'ensemble des charges de fonctionnement, aussi bien le personnel que le groupe de comptes 31. C'est un choix, il est clair, c'est une baisse générale; elle n'est probablement pas facile à mettre en application par l'administration, mais elle est claire, et je pense qu'elle est possible. Pour essayer d'abréger, je vous donne déjà la recette radicale, qui consiste exclusivement à diminuer de 10% les charges sur le groupe 31. Je regrette qu'aujourd'hui les Verts, qui avaient effectivement proposé cette diminution il y a deux ans, ne suivent pas. Une idée qui était bonne pour les Verts il y a deux ans devient tout d'un coup mauvaise, tout simplement parce que d'autres la reprennent. Je trouve en effet dommage que nous n'ayons pas pu nous mettre d'accord il y a deux ans. Il est vrai que les Verts ont l'habitude de ce genre de ballons, qu'ils lancent quand ils sont sûrs qu'ils ne seront pas suivis et qui, au moment où ils pourraient trouver une majorité, les oublient. *(Protestations.)*

Souvenez-vous du million vert: il s'agissait de faire des économies. C'était le dernier des bobards! Nous n'avons jamais vu ce million vert; je ne me lasserai pas de rappeler qu'on nous a promis solennellement – parce que certains Verts avaient le truisme solennel – un million d'économies vertes par mois pendant une année et que nous n'en avons pas vu le début du commencement, c'est-à-dire même pas un douzième!

Une voix. Menteur!

M. Bernard Lescaze. Pour ma part, je dis clairement que nous pouvons diminuer aujourd'hui le groupe de comptes 31. Pourquoi? Pour répondre, il suffit de prendre un chiffre. Je vais vous en donner trois, parce que, dans ce Conseil municipal, il y a beaucoup de débats théoriques sur ce que devrait être la fiscalité – Monsieur Mouhanna, une petite parenthèse: 31 000 francs de revenu fiscal signifient nettement plus de revenus effectifs. Vous savez très bien que le revenu brut médian à Genève se situe entre 55 000 et 60 000 francs. Que signifie le revenu

médian? Cela veut dire que la moitié des travailleurs ont jusqu'à 55 000 ou 60 000 francs – en fait c'est maintenant 59 000 francs – et l'autre moitié des travailleurs ont plus.

Quels sont les trois chiffres que je veux vous donner? Le montant du groupe 31 aux comptes 1999, c'est-à-dire aux comptes arrêtés ce printemps, il y a donc environ une année – et il y a 1,5% d'inflation – était de 121 millions de francs. Pour l'année 2000, il était budgété à 127 millions de francs. Nous ne savons pas encore, puisque nous ne sommes pas exactement à la fin de l'année, combien ont été dépensés pour ce groupe 31. Et au budget 2001 – il est vrai que les choses vont mieux, il y a une embellie économique, comme l'a souligné lourdement M. Kanaan tout à l'heure – ce n'est plus 127 millions, mais 139 millions de francs qui sont inscrits. De 121 à 139 millions, cela fait 18 millions de plus entre les comptes 1999 et le budget 2001. Or vous savez bien que c'est cette différence-là qui est importante. Sur 18 millions, nous vous proposons d'en enlever 13,9, même un petit peu moins, puisque nous voulons juste une baisse d'un centime, donc 12 millions et quelques. Les chiffres ont été calculés très précisément par les services de l'administration du département des finances – que je profite de remercier. Cela veut dire qu'il y aura de toute façon une augmentation réelle des charges dans le groupe de comptes 31, même si vous acceptez cette diminution d'un centime proposée par les radicaux.

C'est pourquoi je pense que vous devez accepter d'abord la baisse de deux centimes – je ne me fais cependant guère d'illusions à ce sujet. Si vous la refusez, vous devez accepter la solution de la baisse d'un centime. C'est moins que dans plusieurs des municipalités qui nous entourent, même celles de gauche ou celles où la gauche est forte, comme Vernier ou Meyrin, où l'AdG, je vous le rappelle, a accepté la baisse de deux centimes. Vous devez en fait accepter la solution que les Verts vous proposaient eux-mêmes il y a deux ans. Je vous remercie.

M. Jean-Luc Persoz (L). En tout premier lieu, si vous avez l'occasion de rencontrer le débatteur de l'Alliance de gauche, M. Mouhanna, lors d'un caucus, expliquez-lui que je ne représente personne, contrairement à lui. Je suis là pour défendre des idées. Il s'agit là d'une vision, ma vision, la vision libérale de la société. Je ne suis pas là pour représenter qui que ce soit, quelque intérêt que ce soit, de vilains capitalistes véreux ou je ne sais quoi. Par conséquent, il ne faut pas qu'il prête à d'autres sa propre situation, s'il représente éventuellement quelqu'un, allez savoir. Mais ce n'est absolument pas mon cas.

En l'écoutant quelques minutes, je constate les effets néfastes et désastreux d'une économie dirigée, qu'on a déjà eu l'occasion de remarquer un peu partout – en tous les cas dans une grande partie de l'Est de l'Europe. En effet, j'entends

qu'une collectivité comme celle de la Ville de Genève a, dans son projet de budget, 203 millions pour son département social et M. Mouhanna nous décrit un tableau apocalyptique, où l'on trouve des situations vraiment terribles; on ne paie pas les gens, c'est affreux, c'est épouvantable! Et, en face de cette situation absolument insoutenable, on a de vilains libéraux qui veulent faire des cadeaux aux gros et aux riches. Cela me paraît être un débat un petit peu limite et un petit peu désuet maintenant. *(Remarque de M. Mouhanna.)* A vrai dire, Monsieur Mouhanna, je pensais que ce serait plus sérieux.

Enfin, et pour revenir sur les amendements qui vous sont proposés par le groupe libéral aujourd'hui, nous constatons maintenant que l'initiative populaire cantonale «Réduisons les impôts» lancée par les libéraux et acceptée le 26 septembre 1999 était une sage décision. Je vous rappelle que celle-ci avait suscité quelques débats dans cette enceinte, malgré le fait que cette initiative ne touchait pas les revenus des communes – c'était un argument important, parce qu'on voulait laisser l'opportunité et la liberté aux communes d'intervenir en fonction de leurs propres résultats financiers. En effet, au moment où les finances d'une commune, en l'occurrence la nôtre, vont mieux, cela nous laisse l'opportunité d'intervenir en conséquence, c'est-à-dire de diminuer l'augmentation des charges de fonctionnement. Nous ne sommes pas en train de faire des coupes drastiques à la tronçonneuse à travers le budget proposé par le Conseil administratif; nous voulons quelque peu limiter l'augmentation, qui est à peu près trois fois supérieure au taux d'inflation. Nous voulons juste limiter cette augmentation. Cela ne nous paraît pas poser de problèmes ni engendrer des difficultés sociales; cela ne menace pas les prestations proposées par la Ville de Genève.

Enfin, concernant la paupérisation de la population de la ville de Genève – nous avons eu droit à une cascade de chiffres où il apparaît qu'il y a un bien plus grand nombre de contribuables qui ne paient pas d'impôts ou qui en paient peu, étant donné qu'ils n'ont pas de revenus, ou peu – je vous expliquerai simplement que le marketing fiscal de base nous permettrait éventuellement, si nous avions une fiscalité intéressante, de faire venir deux ou trois contribuables à gros revenus – que vous haïssez, Monsieur Mouhanna. Vous les haïssez de toute votre énergie et, pourtant, ces deux ou trois contribuables qui choisiraient éventuellement Genève comme lieu d'habitation seraient pour nous une chance, car ils nous permettraient de conduire cette politique sociale que vous défendez, que nous défendons aussi et que nous avons toujours soutenue. Il ne faut en effet pas oublier qu'il va tout de même falloir les trouver, ces 203 millions supplémentaires.

Si nous continuons à avoir une politique fiscale tellement à contre-courant de celle des communes environnantes ou des autres cantons, nous allons être en concurrence avec ces communes et ces cantons. Si notre politique fiscale est tellement défavorable pour les contribuables importants, nous n'en aurons plus pour

participer au financement de notre commune. A moi, il me paraît important – et c'est également l'avis du groupe libéral – que nous fassions des efforts pour rendre Genève attractive, également pour ce type de contribuables.

Tout à l'heure, M. Kanaan nous a dit que l'impôt était social. Ce matin, M. Mouhanna nous avait dit le contraire, et il l'a répété tout à l'heure. Moi, je considère que c'est encore le moyen d'imposition le plus équitable. Il est clair que les différences en francs absolus, comme M. Perler l'a soulevé, sont importantes en fonction du type de revenus, mais je reste convaincu que c'est le moyen le plus social d'imposer les contribuables, sans pour autant remettre en question, comme je l'ai dit précédemment, la politique de notre commune.

Il est bien entendu que les libéraux veulent le plus et le mieux. Par conséquent, nous nous battrons pour essayer de faire accepter par la majorité de ce Conseil municipal les baisses que nous avons proposées, qui ne sont pas linéaires. Libre ensuite au Conseil administratif, respectivement aux gestionnaires de nos départements, de décider s'ils préfèrent intervenir sur le groupe de comptes 31, le groupe de comptes 36 ou le personnel, ou sur les trois, ou pas du tout sur le personnel. Nous ne précisons pas pour autant de quelle manière procéder; les conseillers administratifs peuvent choisir de diminuer tel poste ou telle ligne.

Si, malgré les efforts que nous faisons pour essayer de vous faire accepter nos amendements – il est vrai que nous ne nous faisons pas trop d'illusions – nous sommes battus et que les propositions d'amendements visant à baisser de 3,5% les charges de fonctionnement des départements pour obtenir une baisse de deux centimes ne passent pas, donc si nous perdons sur ce débat, nous soutiendrons, bien entendu, les amendements radicaux visant à obtenir au moins la baisse d'un centime de notre fiscalité. Je vous remercie.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre Losio, vice-président.)

M. Didier Bonny (DC). Je serai relativement bref. J'aimerais simplement rappeler quelle est la position du Parti démocrate-chrétien, puisque je crois qu'elle n'a pas forcément été bien comprise par tous, d'après ce qu'ont pu dire M. Mouhanna ce matin ou M. Perler tout à l'heure. Donc je la rappelle, ce d'autant plus qu'avec le mode de faire qui a été choisi de voter d'abord sur les centimes additionnels, c'est un petit peu gênant en ce qui concerne la position de notre parti.

Je rappelle que notre priorité va à la diminution de la dette et que nous avons déposé un amendement visant à baisser les investissements de 20 millions. Or il nous faudra attendre la fin des débats pour savoir si cet amendement sera accepté

ou pas. En ce qui concerne la baisse des deux centimes additionnels, nous avons clairement dit aux libéraux et aux radicaux que nous étions contre, donc, pour cela, il n'y a pas de problème, que nous le votions maintenant ou après, cela ne changera rien.

En revanche, par rapport aux centimes additionnels – Monsieur Vaissade, je ne fais pas du slalom, comme vous étiez en train de le suggérer par vos gestes – la position du Parti démocrate-chrétien est très claire. S'il y a une volonté manifeste de ne pas diminuer la dette, alors il nous paraît correct que les citoyens de la Ville de Genève s'y retrouvent quand même d'une certaine manière – en diminuant la dette, ils s'y retrouveraient aussi, mais plus tard. S'il n'y a pas cette volonté, à ce moment-là, nous suivrons la baisse d'un centime additionnel. Mais, pour l'instant, nous ne pouvons pas savoir ce qui va advenir de notre amendement. Il est vrai que nous aurions préféré que le débat budgétaire se déroule comme d'habitude; on a changé la procédure, ce n'est pas très grave, mais c'est la raison pour laquelle nous refuserons la baisse des deux centimes additionnels et nous abstiendrons lors du vote sur la baisse d'un centime additionnel, en attendant de voir ce qui se passera durant la nuit. Merci.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Je voudrais dire à M. Persoz, par l'intermédiaire du bureau, que, lorsqu'il s'adresse à moi pour me donner un certain nombre de chiffres, il faut qu'il s'assure que ses chiffres ou ses arguments soient crédibles. Manifestement, M. Persoz s'est habitué, depuis un certain temps, à pratiquer l'agression verbale face à l'argumentation scientifique; je pense qu'il n'a pas encore achevé sa maturation. S'il affirme qu'il ne représente pas les milieux dont j'ai parlé tout à l'heure et qu'il m'accuse d'ailleurs de haïr – je le rassure tout de suite, je ne hais personne – pour ma part, je défends un certain nombre de valeurs et, ces valeurs, je les défendrai, que M. Persoz ou quiconque d'autre soit en face de moi. Je défends ces valeurs comme je les ai toujours défendues, depuis que j'ai commencé à comprendre quelque chose au monde, ce qui fait déjà pas mal de dizaines d'années. Je défends donc un certain nombre de valeurs, les valeurs de justice sociale et de solidarité, et ce n'est pas aujourd'hui que je changerai.

On affirme que la diminution des impôts attire les gens riches – d'ailleurs M. Oberholzer l'a dit ce matin – et qu'une baisse des impôts de 12% dans le canton de Genève est à l'origine de l'augmentation des recettes fiscales que nous avons connue; en même temps on nous a accusé de dire des libéraux qu'ils pratiquent une escroquerie dans ce domaine-là. Eh bien, je pense que ce qu'a dit M. Oberholzer relève d'un hold-up sémantique, parce que l'augmentation des recettes fiscales annoncée par le Département cantonal des finances – et vous le savez très bien, Messieurs – s'est produite avant la mise en vigueur de l'initiative libérale de diminution des impôts. Les recettes fiscales étaient en augmentation

avant même l'entrée en vigueur de cette initiative. Donc vous ne pourrez pas dire que cette augmentation des recettes était due à votre initiative. C'est complètement faux, vous le savez et, là, vous pratiquez ce que j'appelle le hold-up sémantique, pour ne pas dire l'escroquerie intellectuelle.

M. Jean-Luc Persoz (L). Tu remets ça!

M. Souhail Mouhanna. M. Persoz nous a traités d'enfants mal élevés et je ne sais pas quoi, et il se drape maintenant dans sa dignité pour dire que je remets ça! Eh bien, Monsieur Persoz, vous n'êtes pas qualifié pour me donner des leçons.

Je continue de dire un certain nombre de vérités. *(Protestations.)* Ces vérités… vous pouvez dire ce que vous voulez, je sais bien que vous en avez ras le bol et j'espère que vous n'avez pas cru une seule seconde que nous étions là pour faire votre politique. Je suis là pour combattre votre politique et je suis bien content que vous soyez mécontents, sachez-le. *(Brouhaha.)* Alors je continue. On nous dit qu'il faut baisser les impôts pour faire venir les gens. Je vais vous donner quelques chiffres. Par exemple, les contribuables à fortune imposée de plus d'un million ont augmenté de 249 en 1996, de 370 en 1997, de 463 en 1998 et de 284 en 1999. Vous savez bien que les riches de Suisse pèsent 420 milliards. Ils sont combien? Ils sont 300. 300 contribuables pour 420 milliards, c'est-à-dire plus que le produit intérieur brut de la Suisse, c'est plus que le produit intérieur brut de certains pays de plus de 100 millions d'habitants.

Le président. Monsieur Mouhanna, je vous prie de bien vouloir respecter les orateurs. Il n'est que 15 h 05, et nous avons encore plusieurs heures de travail devant nous. Je vous remercie. Continuez, Monsieur Mouhanna.

M. Souhail Mouhanna. Oui, merci, Monsieur le président. J'espère que cette remarque s'adresse aussi à ceux qui nous traitent de tous les noms chaque fois qu'ils prennent la parole. Nous répliquerons chaque fois qu'il le faudra.

Je termine en disant qu'il ne faut pas dire n'importe quoi. Cette baisse des centimes additionnels que vous souhaitez, c'est un cadeau de 26 millions, non pas aux 100 000 contribuables genevois, car ces 26 millions iront essentiellement, pour plusieurs millions, peut-être jusqu'à 20 millions, à quelques centaines de personnes, et c'est ce que vous voulez. D'ailleurs, il se pourrait qu'elles ne veuillent pas de cet argent; vous ne leur avez pas demandé leur avis. C'est la raison pour laquelle j'estime que vous jouez un jeu dangereux avec les finances de la Ville de Genève.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Je suis ravi d'entendre M. Mouhanna qui nous dit que nous n'avons pas demandé l'avis des contribuables. Dans quelques heures, peut-être au milieu de la nuit, nous débattrons des prestations municipales et, à ce sujet, je peux vous dire que nous n'avons pas demandé non plus l'avis des gens, puisqu'ils doivent les demander eux-mêmes. Et il n'y a pas de raison d'augmenter quelque chose qu'ils n'ont pas demandé.

Maintenant, sur les histoires de l'augmentation des millionnaires à Genève, on peut quand même penser que la diminution fiscale les a attirés. Ils sont venus parce qu'il y a une diminution des impôts de 12%, grâce à l'initiative libérale qui a visé à faire diminuer les impôts cantonaux. De plus, il faut aussi lutter un tout petit peu au niveau de la fiscalité, parce que, avec votre politique d'aménagement, qui vise à faire fuir tout le monde, les entreprises et les autres, quand vous aurez vraiment englué la ville de tout ce que vous pouvez, eh bien vous pleurerez, car les 200 et quelques millions que M. Tornare demande pour son département social, je ne sais pas comment vous les trouverez. Ce ne sont en effet pas les gens que vous prétendez aider, les 50 000 et quelques contribuables du canton – pour ceux de la ville, je n'ai pas les chiffres – qui y parviendront. Vous souhaitez aider ces gens, et le Parti libéral souhaite également les aider, mais, pour pouvoir le faire, il faut des contribuables forts; il ne s'agit pas de les faire fuir.

Alors, quand vous l'aurez fait, par une fiscalité qui ne satisfait personne, par un aménagement qui fâche tout le monde, je ne sais pas, peut-être demanderez-vous à ces 50 000 contribuables de payer enfin des impôts pour s'aider eux-mêmes.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, vous l'avez compris, en tant que libéral, je soutiens évidemment la baisse de la fiscalité de deux centimes. A titre personnel, j'aurais préféré faire l'effort de 12%, comme au Canton, ce qui aurait permis non pas une baisse de deux centimes, mais de cinq centimes et demi, et abaissé à 40 centimes le taux de notre municipalité.

J'aimerais rappeler à ce plénum que, lorsque l'initiative libérale a été lancée, il y a à peu près deux ans de cela, j'ai été le seul magistrat professionnel à prendre position pour la baisse de la fiscalité cantonale. Monsieur Mouhanna, en bon démocrate que vous êtes, vous comprendrez que j'ai eu raison, puisque le peuple, dans sa majorité, m'a donné raison, à moi et au Parti libéral. Donc je crois que cela légitime quand même une baisse de la fiscalité, ce que le Parti libéral propose. Là, je crois que c'est une démarche parfaitement démocratique.

Mesdames et Messieurs, je souhaite que cette proposition de baisse de deux centimes soit acceptée. Si ce n'est pas le cas, il est évident que celle du Parti radical d'un centime devrait être soutenue. Cette baisse de la fiscalité,

c'est vrai qu'elle n'est pas énorme, mais elle a valeur de symbole. Et, si elle n'est pas énorme, elle touche quand même tout le monde, tous les revenus fiscaux. Elle est proportionnelle, bien sûr, à ce que vous payez comme impôts, mais elle touche même les petits contribuables qui paient des impôts. Il est évident que pour ceux qui paient plus d'impôts, c'est une baisse plus substantielle que pour ceux qui en paient moins. Mais je crois que c'est encore une raison d'égalité.

Monsieur Mouhanna, lorsque vous prenez la parole, je vous écoute toujours avec beaucoup d'intérêt, parce que, comme je l'ai dit tout à l'heure, vos discours passionnés enflamment ce plénum. Mais il y a des moments où, véritablement, j'ai de la peine à vous suivre, parce que, lorsque vous donnez des statistiques – et, là, c'est le mathématicien qui parle – vous êtes capable, grâce à votre esprit retors, de leur faire dire n'importe quoi. Elles sont souvent oiseuses et trompeuses. Et vous êtes en train de tromper ce plénum avec des chiffres que vous allez chercher je ne sais où, mais qui ne tiennent pas la route.

Alors, Mesdames et Messieurs, écoutez M. Mouhanna avec beaucoup de sagesse, mais faites attention lorsqu'il vous fait part de statistiques, car elles sont généralement manipulées. Voilà. Alors, merci, soutenez cette proposition de baisse de la fiscalité.

(La présidence est reprise par M. Bernard Paillard, président.)

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, la majorité du Conseil administratif le dit gentiment à M. Muller, elle ne le soutient pas. Comme il l'a dit, il s'agit de diminutions symboliques et ce qui est symbolique pour certains va représenter moins de prestations sociales pour une partie de la population, comme l'a dit très justement M. Mouhanna. Cela, nous ne pouvons l'accepter.

Le président. Je vous remercie. La parole n'étant plus demandée, nous allons passer au vote. Autrement dit, nous votons l'amendement qui demande une baisse générale des charges de l'ensemble des départements de 25 068 050 francs, laquelle compensera une diminution des pertes sur débiteurs des personnes physiques et morales de deux centimes, une diminution des frais de perception sur les personnes physiques et morales, une diminution de deux centimes des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques et une diminution de deux centimes des impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales.

Mis aux voix, l'amendement demandant une baisse de deux centimes additionnels est refusé à la majorité (Alternative et Parti démocrate-chrétien).

Autorités et tous les départements.
Toutes les pages (13 à 70), toutes les cellules,
groupe de comptes 31, Biens, services et marchandises.

Le président. Nous passons au deuxième projet d'amendement concernant les centimes additionnels, avec une diminution d'un centime, cette fois-ci, déposé par Mme Michèle Ducret et M. Bernard Lescaze. Je donne la parole à l'un des deux auteurs.

M. Bernard Lescaze (R). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois que presque tout a été dit auparavant et je pense qu'il n'est pas nécessaire de développer l'amendement. Il paraît simple, il paraît raisonnable, il s'agit d'une baisse de 2,4% de la fiscalité. Nous estimons que nous pouvons faire ce «cadeau», comme le disent certains de nos adversaires; en réalité, ce n'est pas un cadeau.

Il y a un seul argument auquel j'entends ici répliquer et qui est venu de la part des Verts et de M. Perler. Je crois qu'il ne se rend pas compte de la situation de certaines personnes en ville lorsqu'il dit que cela ne ferait qu'une centaine de francs sur les bordereaux relativement importants. Il y a des gens, Monsieur Perler, pour lesquels chaque franc compte. Et c'est bien pour cela que nous sommes d'accord avec l'augmentation des allocations municipales, et non des prestations. Cela, nous entendons le dire: ce que vous appelez un cadeau n'est qu'un juste retour des choses pour un certain nombre de contribuables modestes.

Maintenant, Monsieur le président, une dernière petite demande qui vous est adressée. J'aimerais qu'au moment du vote vous ayez le nombre de oui, de non et d'abstentions, afin qu'ils figurent au *Mémorial*.

M. Sami Kanaan (S). Je répondrai très brièvement à ce que vient de dire M. Lescaze. Il ne faut pas faire de la surenchère mal placée; 100 francs, c'est évidemment énorme pour les petits revenus, mais, 100 francs en moins d'impôts, si on diminuait les centimes, ce n'est justement pas pour eux, c'est pour les gros revenus. Pour les petits revenus, comme l'ont dit M. Perler et d'autres, cela représente quelques francs. Ces quelques francs peuvent compter aussi dans un petit revenu, mais beaucoup moins que la coupe des prestations sociales, qui serait

d'un montant nettement plus élevé que cela. Et c'est ça, notre choix politique: nous ne voulons pas faire de cadeau aux revenus élevés, mais aux revenus bas. *(Quelques applaudissements.)*

Le président. Je vous remercie. La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote sur l'amendement, qui concerne donc une baisse d'un centime additionnel, soit une diminution de 12 534 025 francs des charges de fonctionnement concernant les biens, services et marchandises.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est refusé par 38 non (Alternative) contre 24 oui (Partis libéral et radical) (8 abstentions, correspondant au Parti démocrate-chrétien).

Le président. Je prie le garde municipal de bien vouloir retirer l'ensemble des documents de manifestations qui se trouvent malencontreusement encore affichés à la tribune.

Autorités et tous les départements.
Toutes les pages (13 à 70), toutes les cellules,
groupe de comptes 30.

Le président. Nous avons un amendement, déposé par M. Pierre Muller, qui concerne l'ensemble des départements.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Monsieur le président, je viens de déposer un amendement sur votre bureau, qui consiste en une augmentation des charges du groupe de comptes 30 de 600 000 francs. Pourquoi? Tout simplement parce que nous avons constaté, entre le moment où nous avons élaboré le budget, où nous l'avons rectifié au mois de septembre, et aujourd'hui, qu'il y a une augmentation supposée de 0,2% du taux de l'inflation, ce qui nous oblige à indexer les salaires de 600 000 francs. Pour ce faire, j'ai pensé qu'il était possible d'avoir en contrepartie une augmentation des recettes d'un million de la taxe professionnelle; je l'ai calculée et je peux confirmer qu'elle est juste.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je vous propose donc d'accepter cela, car il s'agit tout simplement de se mettre en conformité avec l'indexation des salaires pour l'année prochaine.

M. Robert Pattaroni (DC). Notre parti va suivre cette proposition. Cela fait partie des conventions qu'il y a eu depuis quelque temps déjà lors de l'examen du budget, mais j'aurais une question complémentaire à adresser au conseiller administratif chargé des finances. On nous avait dit qu'il y aurait avant aujourd'hui une information de la part de l'Etat sur les dernières prévisions en matière de recettes fiscales. Est-ce que ces prévisions sont arrivées, et, deuxièmement, est-ce qu'elles changent les chiffres qui nous ont été donnés jusqu'à présent?

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Merci d'avoir posé cette question, Monsieur Pattaroni. En effet, le groupe de prévisions économiques s'est réuni en ce début de semaine, et les prévisions fiscales telles qu'elles nous ont été données par le Département cantonal des finances, respectivement par la fameuse lettre du mois de septembre de Mme Calmy-Rey, sont confirmées. La seule modification que j'apporte à ce projet de budget, c'est ce 0,2% de plus d'indexation de la masse salariale, qui passe donc de 1,5 à 1,7%.

M. Sami Kanaan (S). Nous soutiendrons, bien sûr, cette augmentation, qui est logique et conventionnelle. Je ferai juste remarquer que, apparemment, M. Muller a une autre vision de la vache à lait que nous quand il s'agit de ses amendements à lui, puisqu'il rajoute 600 000 francs aux charges et un million aux recettes.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je m'attendais bien à ce que M. Kanaan, que je voyais s'agiter depuis un moment, me fasse cette remarque. Mais, Monsieur Kanaan, il y a une petite différence entre vous et moi, c'est que, moi, je suis en permanence *on line*, comme on dit maintenant, avec la taxe professionnelle et que je vois passer les déclarations, alors que, vous, vous présupposez des choses dont vous ne connaissez rien. *(Protestations.)* La petite différence, elle est là.

Le président. Je vous remercie. Si cet amendement est accepté, je vous rappelle que nous y reviendrons lorsque nous traiterons de sa compensation, en page 26.

Mis aux voix, l'amendement demandant une augmentation des charges du groupe de comptes 30 de 600 000 francs est accepté sans opposition (1 abstention).

Autorités.
Page 16, cellule 001000, Ressources humaines.

M. Roman Juon (S). J'aimerais intervenir à propos des apprentis. Naturellement, M. Muller m'a écouté. Il tape du poing, mais, moi, cela m'intéresse beaucoup et mon groupe aussi, de même que l'ensemble du Conseil municipal ici présent, j'en suis sûr. Je suis intervenu à plusieurs reprises. J'attends depuis le mois d'octobre de pouvoir développer l'interpellation N° 36 que j'ai déposée à ce sujet, l'ordre du jour de nos séances étant surchargé et les objets reportés de séance en séance.

Ce qui me surprend énormément, de la part du Conseil administratif, c'est les priorités qu'il a citées dans son document. La priorité des priorités, pour moi, est aussi le problème de l'apprentissage, et vous ne le citez nulle part. Je suis assez étonné, parce que, l'apprentissage, c'est une priorité, par exemple, du Conseil d'Etat. Mme Micheline Calmy-Rey avait en effet annoncé, il y a un peu moins de deux ans, le doublement des apprentis dans son département et, je crois, dans tous les autres départements – et cela a été fait.

En revanche, il y a un moment qu'on parle de doubler le nombre des apprentis de la commune – c'est un chiffre symbolique, certes – et il n'y a toujours rien; on ne voit toujours rien venir. En plus, si on ne le voit pas dans la masse des salaires représentés ici, on devrait voir en tout cas une ligne, parce que, quand on double le nombre d'apprentis, il faut aussi penser à l'encadrement; l'encadrement est plus délicat, parce qu'il faut prévoir que l'apprenti passera peut-être d'un service à l'autre pendant la période d'apprentissage. Il n'y a vraiment aucun effort qui a été fait dans ce domaine. On en reste toujours au même nombre. J'ai des chiffres quasi officiels, peut-être moins pointus que ceux de notre magistrat, puisque, lui, il est *on line*, comme il dit; néanmoins, il comprendra tout de suite ce que je veux dire par là.

On ne peut pas engager un spécialiste et un délégué à la jeunesse, faire un effort accru pour les jeunes, que tout le monde ici a compris, soit des jeunes qui sont dans la rue, soit des jeunes qui posent problème dans les quartiers, ou qui pourraient poser des problèmes, et ne pas leur offrir des places d'apprentissage. Une des bonnes solutions pour les jeunes, c'est de leur donner du travail, de leur trouver des emplois et un encadrement professionnel. C'est la meilleure façon de lutter contre la délinquance et de soutenir la jeunesse dans ces périodes plutôt difficiles. Alors, naturellement, tout le monde doit faire un effort. La Ville de Genève le fait dans un certain sens, mais ses cadres doivent aussi faire cet effort dans le domaine de l'encadrement, qui est essentiel. C'est vrai que cela demande du travail en plus, on en est tout à fait conscients, et, s'il y a du travail en plus, il faut prendre des dispositions, c'est-à-dire engager du personnel d'encadrement.

Alors j'insiste une fois de plus lourdement. Peut-être que ce n'est pas aujourd'hui que nous allons voir cela, mais je demande qu'au début de l'année, avant les engagements d'apprentissage, au mois de mai ou juin, le Conseil administratif vienne avec une proposition visant à doubler le nombre d'apprentis.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. J'espère une fois terminer ce débat, parce qu'il revient à chaque séance du Conseil municipal. Monsieur Juon, je vous dis que je suis entièrement d'accord avec vous. Je ne peux pas vous le dire autrement. Maintenant, vous savez très bien comment cela se passe. Je le répète une fois de plus – pour la dernière fois, je l'espère – qu'il nous faut des maîtres d'apprentissage et que nous demandons dans l'administration quelles sont les personnes susceptibles de former des apprentis. Nous avons un certain nombre de réponses positives, mais nous ne pouvons pas obliger des gens à former des apprentis. Alors, je vous pose une question. Etes-vous, vous-même, autorisé à former des apprentis? Avez-vous passé les examens requis pour former des apprentis? Vous avez le droit de former des apprentis? Avez-vous un apprenti, Monsieur Juon? Non! Eh bien, voilà la démonstration. Vous faites partie de ces gens qui disent qu'il faut former des apprentis, mais, quand il s'agit de se mettre au travail et de former un apprenti, il n'y a plus personne. Voilà! *(Protestations.)*

Le président. Je vous remercie. Du fait qu'il a été mis en cause, nous donnons évidemment la parole immédiatement à M. Juon.

M. Roman Juon (S). Oh, ce sera très bref! J'ai été commissaire d'apprentissage pendant pratiquement trente ans. J'ai vu entre 300 et 400 apprentis du temps où j'étais…

Une voix. Il n'écoute pas!

M. Roman Juon. Il s'en fiche complètement; eh bien, on va attendre qu'il soit… voilà! J'ai fait mes propositions par la voie hiérarchique, parce que, comme employé fonctionnaire, j'ai appris à la longue comment il fallait faire. J'ai fait mes demandes, j'ai réitéré tout ça, et puis c'est toujours zéro. Donc, Monsieur Muller, ce n'est pas vous que je montre du doigt. Il y a beaucoup de gens, et certainement des cadres, qui nous regardent aujourd'hui sur TV Léman bleu; ils vont lire les rapports avec beaucoup d'attention. D'une manière générale, c'est le Conseil administratif et vous-même en tant que responsable qui devez prendre des dispo-

sitions. Il y a des ordres à donner à votre hiérarchie, je suis désolé. Si vous décidez de doubler le nombre de vos apprentis, vous le doublez – et vous vous donnez les moyens de le faire. Là, vos gens doivent, en principe, obéir, comme nous, en tant que simples fonctionnaires. On nous apprend à obéir et on nous le redit fréquemment quand nous ne le faisons pas.

M. Jean-Charles Lathion (DC). J'aimerais encourager le Conseil administratif à aller dans le sens de cette volonté politique de doubler le nombre de places d'apprentissage. C'est une volonté politique qui existe en tout cas au niveau du Conseil d'Etat. Mme Martine Brunschwig Graf, la conseillère en charge du Département de l'instruction publique, et Mme Micheline Calmy-Rey, la responsable du Département des finances, dont dépend l'Office du personnel de l'Etat, ont imprimé cette volonté politique aux services de l'administration. Des consignes ont été données et on a pu ainsi doubler le nombre d'apprentis. Alors il est certain que, comme le disait M. Juon, il faut savoir si ce sont, dans ce cadre-là, les chefs de service qui sont chargés d'exprimer cette volonté politique ou bien si c'est le Conseil administratif. Moi-même, je suis un haut fonctionnaire de l'administration cantonale et, dans la mesure où je reçois des consignes du Conseil d'Etat, je les applique.

M. Sami Kanaan (S). Monsieur le président, pour éviter que le débat ne dérape trop souvent, pourriez-vous dire à M. Pierre Muller d'éviter de faire des attaques personnelles à chacune de ses interventions? On pourrait finir par croire qu'il ne sait rien faire d'autre!

Autorités.
Page 17, cellule 001050, Revenus et charges diverses du personnel, groupe de comptes 309, Autres charges de personnel.

Motion de Mme Nicole Bobillier, M. Olivier Coste, Mme Diana de la Rosa, MM. Roger Deneys, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, René Grand, Roman Juon, Sami Kanaan, Mmes Virginie Keller Lopez, Sandrine Salerno et M. Daniel Sormanni: «Pour une politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle» (M-150)[1].

PROJET DE MOTION

Considérant:

– que, malgré une forte diminution du taux de chômage en Suisse, celui-ci reste, à Genève, très au-dessus de la moyenne nationale;
– qu'au cours de ces dernières années la Ville de Genève a œuvré activement afin de trouver des solutions alternatives et complémentaires aux prestations de l'assurance chômage, notamment grâce à l'introduction d'un Fonds de lutte contre le chômage suite à une motion votée en décembre 1995;
– que le chômage engendre des situations de précarité et d'exclusion sociale et professionnelle au niveau individuel mais aussi dans l'entourage des personnes qui y sont confrontées;
– que la formation de base et le perfectionnement continu sont autant de moyens pouvant prévenir ou combattre le chômage de longue durée et l'exclusion;
– que l'importance du partenariat avec les organismes et structures associatifs et parapublics dans la lutte contre le chômage est reconnue;
– que la nouvelle révision annoncée de la loi fédérale sur l'assurance chômage (LACI) risque de marginaliser encore plus les personnes subissant un chômage de longue durée;
– qu'il est urgent de renforcer le rôle actif de la Ville de Genève, en complémentarité et coordination avec les autres organismes compétents, notamment cantonaux, en vue de favoriser la réinsertion sociale et professionnelle des personnes qui sont exclues du monde du travail,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre, dès que possible, toute mesure utile contribuant à prévenir ou combattre le chômage de longue durée et l'exclusion sociale et professionnelle, en coordination avec les

[1] Urgence acceptée, 2877.

organismes compétents, notamment cantonaux, et en partenariat avec le monde associatif, notamment grâce aux mesures suivantes:

1. Fonds de lutte contre le chômage:
   – faire évaluer de manière indépendante les activités et prestations du Fonds de lutte contre le chômage et les mesures prises jusqu'à présent;
   – fixer pour le Fonds de lutte contre le chômage des objectifs quantitatifs et qualitatifs pour l'année 2001 (budgets, prestations, nombre de bénéficiaires, etc.).
2. Soutien aux associations travaillant dans le domaine de la formation des adultes:
   – création d'un forum incluant toute organisation ou association dont l'objectif est la formation des adultes en situation précaire, notamment sur la base de l'expérience mise en place par la Ville de Lausanne avec le CIFEA (Centre intégré pour la formation des adultes);
   – mise à la disposition de ces associations de budgets leur permettant d'élaborer des projets s'inscrivant dans le domaine de la formation de base et le perfectionnement des adultes;
   – création d'enveloppes budgétaires pour des mandats de prestations ponctuels et en réseaux.
3. Soutien aux associations travaillant dans le domaine de la réinsertion sociale et professionnelle:
   – développer des expériences pilotes en utilisant les possibilités offertes par les structures de soutien à la réinsertion sociale et professionnelle dans le cadre de l'assurance chômage;
   – déterminer avec ces mêmes associations des mandats de prestations afin de faire bénéficier les habitants de la ville de mesures concrètes de réinsertion.
4. Apprentissage et allocations à la formation:
   – développer les allocations de formation (AFO) (Cette mesure active de la loi sur l'assurance chômage est destinée aux personnes de plus de 25 ans sans formation ou possédant une formation obsolète. Elle permet de financer des CFC ou des formations cantonales reconnues. L'employeur (dans ce cas la Ville de Genève) finance le salaire d'apprentissage de dernière année et l'assurance chômage compense le salaire jusqu'à concurrence de 3500 francs au maximum (y compris le salaire d'apprentissage). L'employeur est tenu de payer les cotisations sur l'ensemble du salaire);
   – recenser le nombre de postes d'apprentissage, dans tous les domaines de formation, qui sont offerts actuellement par la Ville de Genève et prévoir 40 postes supplémentaires d'apprentissage ainsi que les postes nécessaires à leur encadrement;

– vérifier que les entreprises mandataires de la Ville de Genève fassent preuve de leur politique active en matière d'apprentissage, le cas échéant en partenariat avec la Ville de Genève.

5. Renforcement de la collaboration interinstitutionnelle:
   – développer et accentuer les échanges avec les structures institutionnelles au niveau cantonal et communal œuvrant dans la lutte contre l'exclusion sociale et professionnelle, afin de trouver des solutions communes et ciblées, notamment en participant à l'élaboration de projets pour des emplois temporaires subventionnés, des entreprises d'entraînement ou encore des semestres de motivation pour les jeunes en rupture de scolarité, et dans le cadre de la loi sur l'assurance chômage.

M. Daniel Sormanni (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais soutenir la motion M-150 et rappeler en quelques mots l'origine du Fonds chômage, qui remonte à quelques années et dont l'objectif était d'aider, avec le Fonds municipal, des personnes en difficulté qui ne répondaient pas aux critères de l'assurance chômage ou des dispositions d'aide cantonale, à l'époque.

Vu l'évolution aussi de la situation économique et la modification des dispositions fédérales et cantonales en matière d'assurance chômage, une bonne partie de la mission du Fonds chômage est devenue sans objet. Il faut dire que le chômage avait tout de même diminué et que les aides cantonales et fédérales avaient été non seulement augmentées, mais également modifiées dans leurs règles d'application. Cela a fait que ce fonds, au bout de quelques années, était devenu non pas inutile, mais inadéquat pour remplir sa mission originelle, celle d'aider des personnes soit qui ne pouvaient pas prétendre à des aides cantonales ou fédérales, soit en difficulté de réinsertion sociale ou professionnelle. Ainsi, les montants qui ont été attribués à ce fonds ont petit à petit diminué, tout simplement parce qu'ils n'étaient plus utilisés. Ce fonds est donc revenu à la somme d'un million.

La commission des finances, sur proposition socialiste, a souhaité élever ce fonds à deux millions pour une raison précise. Il reste toute une série de personnes dans notre canton, et particulièrement dans notre ville, puisque c'est de cela qu'il s'agit, qui ne répondent pas aux critères des aides cantonales et fédérales en matière d'assurance chômage et qui sont ce qu'on appelle «les oubliés de la reprise économique». Il y a en effet toute une frange de la population qui ne profite pas de la reprise économique en matière de réinsertion sociale ou professionnelle. Nous souhaitons que le Conseil administratif revivifie le Fonds chômage en élargissant ses compétences. Précédemment, en effet, sa mission était d'accompagner les dispositions cantonales et fédérales de la loi sur l'assurance chômage, la LACI.

C'est la raison pour laquelle cette motion a été déposée. Elle fait deux pages. Je ne vais pas vous faire l'injure de la lire, car je pense que vous l'avez déjà tous lue. Il s'agit donc de permettre à celles et ceux qui ne répondent pas à ces dispositions cantonales ou fédérales d'avoir une aide de la commune, afin qu'ils ne soient pas oubliés au bord de la route. Nous vous invitons donc à voter cette motion qui accompagne la ligne budgétaire qui a déjà été votée par la commission des finances. Je ne doute pas que l'ensemble de ce Conseil municipal confirmera l'augmentation de ce fonds à deux millions. Merci.

Préconsultation

M. Jean-Charles Lathion (DC). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout à l'heure, j'ai dit qu'effectivement, sur le principe d'une politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle, tout le monde était d'accord. Cependant, j'ai l'impression qu'on nous soumet ici une motion qui méconnaît complètement ce qui se fait au niveau du Conseil d'Etat. Je rappelle qu'une nouvelle loi sur la formation continue des adultes a été votée; un chèque de formation a également été voté. Je rappelle l'existence du Fonds en faveur de la formation et du perfectionnement professionnels, qui est chargé d'encourager les associations professionnelles ayant des projets, et les institutions existantes, l'Institut de formation des adultes Genève (IFAGE) ou l'Université ouvrière de Genève (UOG) pour les moins qualifiés, susceptible d'organiser des débats tels qu'on nous le propose. Les motionnaires se réfèrent au canton de Vaud, mais je pense qu'à Genève nous avons les structures qui nous permettent de réagir et d'agir. Donc, dans la mesure où l'Etat coordonne ses actions, dans la mesure où l'on a réuni les Cours commerciaux de Genève et les Cours industriels de Genève en un institut, l'IFAGE, il est important d'avoir le souci de cette coordination de nos actions.

En ce qui concerne l'apprentissage, le recensement des places existe. Il suffit d'auditionner les services concernés. Que ce soit au Service de la formation professionnelle ou au Service des ressources humaines de la Ville de Genève, on vous donnera toutes les informations voulues. Donc, je dirai oui à la collaboration, au relais Ville de Genève – Etat de Genève, bien sûr.

Au sujet de l'urgence, je me suis exprimé tout à l'heure. Je crois qu'un débat s'impose et qu'une analyse est nécessaire avant de voter quoi que ce soit. C'est pourquoi je préconiserai, pour ma part, au nom du PDC, le renvoi de la motion à la commission des finances.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il y a parfois des débats assez paradoxaux que

nous avons la chance de vivre avec cette majorité alternative. Vous vous souciez le matin des faux temporaires de la Ville de Genève; maintenant vous voulez créer des emplois précaires par le biais d'associations subventionnées par le Fonds chômage.

De plus, quant à ce million que vous demandez, je pense que, si vous voulez lutter contre le chômage utilement, ce n'est pas en votant des millions que vous y parviendrez, mais plutôt en acceptant ce que vous avez refusé tout à l'heure, diminuer la fiscalité, donner des conditions-cadres à l'économie… *(protestations)* … de façon que des emplois se créent. Vous avez une politique globale et générale de négation de création d'emplois. Des entreprises vont s'installer dans les communes voisines, qui nous font perdre également des emplois, qui les déplacent, qui les délocalisent et qui vont voir ailleurs. Alors, cette motion, ce million, le groupe libéral les refusera.

M. Sami Kanaan (S). Tout d'abord, je remercie M. Lathion d'avoir rappelé un certain nombre d'institutions qui existent et qui sont effectivement actives dans ce domaine. Il ne peut pas forcément le savoir, puisque c'est sa première législature, mais, comme M. Sormanni l'a dit, cette motion revient sur un débat qui a eu lieu en 1995, où nous avions essayé, puisque nous venions de créer le Fonds chômage, de donner un mandat sur la manière de l'utiliser au Conseil administratif, dans son ancienne composition.

A l'époque, le mandat n'avait été que partiellement rempli, puisque le Conseil administratif avait bel et bien créé l'Antenne chômage – qui, d'ailleurs, est en voie de réorganisation, si ce n'est déjà fait – mais n'avait pas du tout concrétisé le volet interinstitutionnel de collaboration, que ce soit entre collectivités publiques, entre la Ville et l'Etat ou entre la Ville et les organismes de type associatif. Or, pour nous, cette collaboration est précisément un élément clé de la lutte contre le chômage. Nous réactualisons ce mandat de 1995 et nous sommes parfaitement au courant de ce qui se fait déjà. A juste titre, M. Lathion rappelle ce que fait l'Etat, et nous aimerions simplement que la Ville joue son rôle là-dedans, d'une part, par les moyens qu'elle peut mettre à disposition et, d'autre part, par des projets concrets, élaborés en collaboration avec les institutions existantes. Là, il y a différentes solutions.

A propos du chèque formation, qui, effectivement, est une innovation intéressante, il faut quand même relativiser sa portée. Il s'agit d'un montant de 700 ou 750 francs par année. Il y a peu de formations de plein droit, c'est-à-dire donnant pleinement accès au marché du travail, qui ne coûtent que 750 francs par année! Cette contribution me paraît extrêmement faible. Elle est bienvenue, bien sûr, mais elle est relativement modeste par rapport aux besoins, et ce n'est pas cela qui va tirer d'affaire des chômeurs de longue durée.

Ce que nous trouvons surtout intéressant, c'est qu'il y a de nombreuses institutions, dans le secteur parapublic, associatif, qui font un travail tout à fait valable, mais surtout très diversifié, avec souvent peu de moyens. Il faut dire que la problématique des chômeurs de longue durée ou des personnes hors droits est très complexe, et on ne peut pas lui appliquer un seul schéma. On doit quasiment faire du cas par cas. C'est extrêmement lourd en pratique, on est bien d'accord, mais c'est le seul moyen d'éviter des phénomènes d'exclusion complète de ces gens.

C'est pour cette raison, parce qu'il faut adopter des solutions différenciées, que nous souhaitons que cet argent de la Ville de Genève soit utilisé non pas juste pour l'Antenne chômage ou pour une solution simple, mais de manière diversifiée. En effet, la législation dans ce domaine a évolué, aussi bien au niveau fédéral que cantonal, et on ne peut plus se contenter de simplement recourir à l'occupation temporaire, comme cela pouvait se faire il y a encore cinq ans.

Quant à la remarque de M. Oberholzer, je ne suis pas sûr qu'il vaille vraiment la peine de réagir, cela dit par rapport à l'incidence sur le taux de chômage de la baisse des deux centimes. Cela devient puéril tellement c'est ridicule. Je le répète, cela ne profite qu'aux revenus élevés, et ce n'est pas forcément eux qui ont des problèmes de chômage en ce moment. Actuellement, je crois que le marché de l'emploi genevois se retrouve dans cette situation très particulière où, pour certaines professions, on manque totalement de main-d'œuvre qualifiée; par exemple, on n'a pas les gens vraiment qualifiés dans certains secteurs de l'informatique ou dans le secteur bancaire, notamment en ce qui concerne plusieurs hautes technologies, alors qu'on a par ailleurs des chômeurs de longue durée. C'est donc moins un problème de manque d'emplois que de conciliation, par différents moyens, des besoins de l'emploi avec les personnes disponibles. Et le moyen évoqué n'en est qu'un parmi d'autres.

Nous n'avons sûrement pas la prétention d'apporter une panacée ou de régler complètement le problème. C'est une pierre dans un édifice et, ce qui manque peut-être parfois en face, c'est précisément la capacité d'admettre qu'il y a différentes pierres dans un édifice. Chaque pierre est certes importante, mais, isolée, elle ne sert à rien. Nous essayons de construire de manière cohérente. Merci.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Juste une précision, Monsieur Kanaan. Ce million doit aller à l'Antenne chômage; c'est celle du Service des ressources humaines, c'est bien exact? Si tel est le cas, j'aurais souhaité une proposition de compensation un peu plus originale que d'augmenter la taxe professionnelle. C'est dommage que vous n'ayez pas essayé de trouver une économie ailleurs pour équilibrer la ligne, parce que, sur le fond, d'après vos explications, il semblerait que cela se justifie. Cela reste à voir, mais, en tout cas, si ce montant est destiné à l'Antenne chômage, dites-le-nous.

M. Sami Kanaan (S). Monsieur le président, c'est la ligne intitulée «Autres charges de personnel» qui concerne ce qu'on appelle le Fonds chômage. Par ce Fonds chômage a été financée, entre autres, l'Antenne chômage. C'est précisément pour cela que nous déposons cette motion, parce qu'il y a d'autres moyens d'intervention qui doivent être gérés par le Service des ressources humaines et utilisés au bénéfice des chômeurs en général. Nous critiquons le fait que, en 1995, le Conseil administratif s'était contenté de créer l'Antenne chômage et n'avait pas essayé de collaborer avec des milieux associatifs ou avec l'Etat. Donc, là, il y a peut-être quelque chose qui peut être développé. Je remercie le magistrat de se montrer ouvert. Quant à la compensation, excusez-moi, Monsieur le magistrat, mais vous avez vous-même proposé ce moyen pour le renchérissement. Nous suivons votre exemple.

Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission des finances est refusé à la majorité (quelques abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre, dès que possible, toute mesure utile contribuant à prévenir ou combattre le chômage de longue durée et l'exclusion sociale et professionnelle, en coordination avec les organismes compétents, notamment cantonaux, et en partenariat avec le monde associatif, notamment grâce aux mesures suivantes:

1. Fonds de lutte contre le chômage:
   – faire évaluer de manière indépendante les activités et prestations du Fonds de lutte contre le chômage et les mesures prises jusqu'à présent;
   – fixer pour le Fonds de lutte contre le chômage des objectifs quantitatifs et qualitatifs pour l'année 2001 (budgets, prestations, nombre de bénéficiaires, etc.).
2. Soutien aux associations travaillant dans le domaine de la formation des adultes:
   – création d'un forum incluant toute organisation ou association dont l'objectif est la formation des adultes en situation précaire, notamment sur la base de l'expérience mise en place par la Ville de Lausanne avec le CIFEA (Centre intégré pour la formation des adultes);

- mise à la disposition de ces associations de budgets leur permettant d'élaborer des projets s'inscrivant dans le domaine de la formation de base et le perfectionnement des adultes;
- création d'enveloppes budgétaires pour des mandats de prestations ponctuels et en réseaux.

3. Soutien aux associations travaillant dans le domaine de la réinsertion sociale et professionnelle:
   - développer des expériences pilotes en utilisant les possibilités offertes par les structures de soutien à la réinsertion sociale et professionnelle dans le cadre de l'assurance chômage;
   - déterminer avec ces mêmes associations des mandats de prestations afin de faire bénéficier les habitants de la ville de mesures concrètes de réinsertion.
4. Apprentissage et allocations à la formation:
   - développer les allocations de formation (AFO) (Cette mesure active de la loi sur l'assurance chômage est destinée aux personnes de plus de 25 ans sans formation ou possédant une formation obsolète. Elle permet de financer des CFC ou des formations cantonales reconnues. L'employeur (dans ce cas la Ville de Genève) finance le salaire d'apprentissage de dernière année et l'assurance chômage compense le salaire jusqu'à concurrence de 3500 francs au maximum (y compris le salaire d'apprentissage). L'employeur est tenu de payer les cotisations sur l'ensemble du salaire);
   - recenser le nombre de postes d'apprentissage, dans tous les domaines de formation, qui sont offerts actuellement par la Ville de Genève et prévoir 40 postes supplémentaires d'apprentissage ainsi que les postes nécessaires à leur encadrement;
   - vérifier que les entreprises mandataires de la Ville de Genève fassent preuve de leur politique active en matière d'apprentissage, le cas échéant en partenariat avec la Ville de Genève.
5. Renforcement de la collaboration interinstitutionnelle:
   - développer et accentuer les échanges avec les structures institutionnelles au niveau cantonal et communal œuvrant dans la lutte contre l'exclusion sociale et professionnelle, afin de trouver des solutions communes et ciblées, notamment en participant à l'élaboration de projets pour des emplois temporaires subventionnés, des entreprises d'entraînement ou encore des semestres de motivation pour les jeunes en rupture de scolarité, et dans le cadre de la loi sur l'assurance chômage.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

Département de M. Pierre Muller, conseiller administratif.
Page 21, cellule 100180, Encouragement à l'économie et au tourisme genevois, groupe de comptes 365, Institutions privées (Fondation pour le tourisme genevois, page jaune 79).

Le président. Nous avons reçu un amendement, déposé par MM. René Winet et Georges Queloz, demandant d'accorder une subvention de 100 000 francs à l'Office du tourisme de Genève. Je prie les auteurs de bien vouloir nous préciser comment ils comptent compenser cette dépense, au cas où leur amendement serait accepté. Monsieur Winet, vous avez la parole.

M. René Winet (R). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le tourisme est une source de revenus très importants pour la Ville de Genève. L'Office du tourisme s'efforce tous les jours, avec des moyens modestes, de maintenir l'image de notre ville et canton dans tous les pays du monde. Les activités de l'Office du tourisme touchent aussi la population de Genève, par exemple par le biais de la journée du tourisme, en été, ou l'installation de la patinoire sur la place du Rhône, en hiver. La Ville est représentée au comité de l'Office du tourisme par un conseiller administratif. C'est une autre raison pour laquelle elle devrait participer financièrement à l'activité de cette institution importante de Genève. Voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs, je pensais revenir au montant précédent pour cette ligne budgétaire. Vous savez en effet que, il y a cinq ans, l'Office du tourisme touchait encore 350 000 francs de la Ville de Genève, puis cette somme a été supprimée il y a trois ans. J'aimerais aujourd'hui remettre 100 000 francs pour cette institution. Je vous prie de bien vouloir soutenir cette démarche. Merci.

Le président. Nous n'avons pas de réponse concernant la compensation.

M. Alain Marquet (Ve). Comme vous, je constate qu'il n'y a pas de proposition pour compenser cette adjonction de 100 000 francs à notre budget. La Ville avait effectivement donné jusqu'à il y a un certain temps 10 000 francs de participation à cet office. Si nous lui consacrons 100 000 francs, alors que cet office dispose d'un budget de 7 à 8 millions, cela pourrait vouloir dire que les finances dudit office ne sont pas aussi saines que ce que l'on pourrait être en droit de croire. Ces 7 à 8 millions, qui sont perçus notamment par le biais des taxes hôtelières, des taxes sur les restaurants et sur les commerçants, on aurait aussi aimé savoir si le Canton y participe; donc tout n'est pas clair dans cet objet. A nos yeux, ce n'est pas sérieux de venir nous demander 100 000 francs sans que nous ayons pu consulter les comptes de l'association, sans que nous sachions si cette association

est bien gérée. A notre avis, il n'y a pas de raison d'ajouter cette somme. L'argument supplémentaire est celui que vous avez évoqué tout à l'heure: il n'y a toujours pas de compensation proposée à l'adjonction de ces 100 000 francs.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Il s'agit d'un montant que je pourrais qualifier de symbolique, puisque c'est un dixième de ce que vous venez de voter tout à l'heure pour le chômage. *(Protestations.)* C'est vrai que c'est quand même une somme importante, 100 000 francs! Quant à ces 100 000 francs, il est clair que c'est un besoin avéré de l'association Genève-Tourisme. Maintenant, si j'ai un petit sourire en coin, c'est que j'ai trouvé la solution pour aider M. Winet à chercher la compensation. On a augmenté tout à l'heure la taxe professionnelle d'un million, dont 600 000 francs ont été mangés par l'augmentation de l'indexation des salaires. Il reste une queue de 400 000 francs, chère à beaucoup de mes collègues du Conseil administratif. Vous savez en effet que l'utilisation des queues de crédit est un moyen que nous utilisons ici, au Conseil administratif; donc 100 000 francs peuvent être pris sur le solde des 400 000 francs de l'augmentation de la taxe professionnelle!

Non, très franchement, je crois qu'il faut aider l'Office du tourisme à évoluer. Rappelez-vous, à l'époque, nous n'étions pas contents de ses travaux, il s'agissait d'un comité extrêmement important, qui était une espèce d'usine à gaz. L'ordre a maintenant été fait et je pense que, à titre d'encouragement, ce serait bien que l'on vote ces 100 000 francs.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Juste pour souligner la manière avec laquelle M. Pierre Muller applique la rigueur dans ses interventions. Au sujet de la taxe professionnelle, tout à l'heure, il pleurait sur le fait qu'on ne pouvait imaginer une augmentation du produit de la taxe professionnelle et, maintenant, il trouve qu'on peut donner 100 000 francs par-ci, 100 000 francs par-là. En tout cas, c'est une rigueur à géométrie variable quand il s'agit d'amendements qui viennent de son camp, puisqu'il a dit qu'il était tout à fait de l'avis de son groupe, ce que je comprends. Il y a ici beaucoup de souplesse de sa part, mais, quand il s'agit d'aider les chômeurs, de promouvoir une politique sociale en ville de Genève, alors là, évidemment, ça ne va pas du tout, c'est la catastrophe. Je voulais simplement le souligner et demander à M. Muller d'être plus indulgent tout à l'heure, quand nous interviendrons au sujet des personnes plus nécessiteuses que l'Office du tourisme de Genève.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux, M. Muller a omis quelque chose. J'ai pensé qu'on nous parlerait de la

répartition des bénéfices de la salle de jeux du Casino de Genève. Etant donné qu'il s'agit d'animation, pourquoi M. Vaissade, je crois, et Mme Brunschwig Graf, qui sont les deux directeurs généraux de l'attribution de ces sous, ne nous en parlent-ils pas? Cela n'impliquerait pas de modifier le budget qu'on est en train de discuter aujourd'hui.

Premièrement, on entend un certain nombre de choses par rapport à cette répartition, mais quant à savoir comment elle se fait, jamais personne n'a véritablement posé la question. Alors je me dis qu'avec les millions qui sont consacrés parfois à d'autres choses on pourrait peut-être s'occuper de l'animation de Genève, les fêtes et autres réjouissances. J'aimerais que M. Vaissade nous dise si c'est possible d'affecter les bénéfices de la salle de jeux du casino à ce domaine-là.

M. Robert Pattaroni (DC). Je voudrais inviter le présent Conseil municipal à voter oui à cette subvention. Pourquoi? Parce que, aujourd'hui, à plusieurs reprises, nous avons évoqué la responsabilité de la Ville, même si d'autres collectivités publiques interviennent. On a dit qu'il fallait être exemplaires, s'engager dans les questions de formation, de lutte contre le chômage, etc., et voilà qu'une des branches majeures de notre économie, à savoir le tourisme, qui, comme on le sait, concerne majoritairement la ville de Genève, vient demander une aide.

Nous avons soutenu pendant des années cet office, qui, du point de vue purement financier, n'a certes pas vraiment besoin de nous aujourd'hui. Mais, dans la mesure où nous voulons prendre la parole dans un tel office, dans la mesure où nous voulons dire notre mot en matière de politique touristique – par exemple au sujet de l'aménagement des quais ou de la circulation, puisque nous pensons que cela a aussi un effet par rapport au tourisme – il me semble que nous nous devons au moins, Monsieur le président, de payer une cotisation à cet office.

En effet, comment l'interpeller si nous considérons qu'il n'a qu'à nous écouter, qu'à faire ce que nous demandons, sans que nous soyons partie prenante? Ce n'est pas notre conception de la responsabilité. Il me semble que, selon les sujets, nous avons tous ici une certaine conception de la responsabilité, selon laquelle, pour pouvoir parler, il faut aussi prendre une petite participation au financement. C'est une question de rigueur, d'attitude positive, de responsabilité. Nous allons donc accepter cet amendement.

M. Alain Vaissade, maire. Je ne voulais pas intervenir, mais on me sollicite pour donner 100 000 francs à un projet que je n'ai pas développé ici. Il y a confusion, Monsieur Lyon, confusion peut-être double. Je vous rappelle que la Société d'exploitation du Casino de Genève SA (SECSA) est présidée par M. le conseiller

administratif André Hediger et que 80% des bénéfices vont au Fonds culturel. Quant aux 20% restants, ils pourraient effectivement être attribués à des actions en faveur du tourisme. Il faut donc poser la question à M. Hediger en ce qui concerne la répartition et voir si on peut affecter 100 000 francs à l'Office du tourisme. N'oubliez pas que vous avez deux conseillers municipaux qui siègent au conseil d'administration.

J'ai entendu tout à l'heure un conseiller municipal libéral qui répondait à M. Mouhanna en disant: «Vous voulez donner de l'argent à des personnes qui ne nous ont rien demandé!» En ce qui me concerne, je n'ai jamais reçu de demande de la part de l'Office du tourisme pour une subvention de 100 000 francs. Alors je vous retourne l'argument: pourquoi devrait-on donner 100 000 francs à cet office, alors qu'il ne nous a rien demandé? Essayez tout de même d'avoir un peu de cohérence!

Vous me faites intervenir dans ce débat, alors je vous rappelle qu'il y a cinq ans le Conseil municipal avait supprimé sa subvention pour des raisons évidentes, que M. Muller a citées tout à l'heure, mais surtout parce qu'une Fondation pour le tourisme avait été créée qui avait reçu 7 à 8 millions de recettes de la part des hôteliers, des restaurateurs, des commerçants, des entreprises. Le financement de l'Office du tourisme a ensuite été assuré par le biais de cette fondation. Il faudrait donc voir si cette fondation est en déficit, si elle a vraiment besoin de ces 100 000 francs. Moi, je n'en sais rien; ce n'est pas moi qui fais la demande, c'est vous, donc vous devez le savoir. Mais je vous rappelle que, à ce jour, ni le Conseil administratif ni le Fonds culturel n'a été sollicité. De toute façon, au niveau du Fonds culturel, nous ne pourrions pas, il faudrait demander cette subvention à la SECSA, donc à M. André Hediger, qui, comme je l'ai dit tout à l'heure, en est le président. Il faudrait aussi passer par l'intermédiaire de l'Etat, puisque c'est lui qui surveille cette fondation. La Ville de Genève n'est représentée dans cette fondation que d'une manière subsidiaire, et son représentant est M. André Hediger.

M. René Winet (R). J'aimerais simplement répondre à M. le maire. Vous savez, Monsieur le maire, que la Ville prend officiellement part au comité de l'Office du tourisme. Elle est impliquée au même titre que les représentants des restaurateurs, des hôteliers et du tourisme. Vous savez aussi que tous ces gens, tous ces acteurs qui siègent au comité de l'Office du tourisme, paient leur part. C'est vrai que le touriste contribue aussi au financement de l'Office du tourisme, puisqu'il paie des taxes partout; il paie même énormément de taxes. Prenons l'exemple d'un touriste qui entre à Genève. Cela commence déjà à l'aéroport, ensuite à l'hôtel, chez les commerçants, etc.

Pour ma part, j'estime tout simplement, même si l'Office du tourisme ne vous l'a pas demandé, que la Ville devrait contribuer à son financement. C'est d'ailleurs

un choix politique, puisque la subvention a été supprimée il y a trois ans, ici même, dans l'enceinte de ce parlement. C'était l'Alliance de gauche qui avait décidé de supprimer ces 350 000 francs. J'aimerais – nous aimerions – réintroduire une subvention, puisque, symboliquement, nous devons cet argent à cet office qui travaille pour Genève. Vous le savez bien, il y a 50 personnes qui sont engagées et qui se donnent jour et nuit pour l'image de notre ville. *(Brouhaha.)* Je dis jour et nuit, car, pendant la période d'été, quand les touristes sont là, les soirées aussi sont occupées par le travail.

Monsieur Marquet, j'aimerais simplement vous dire que les résultats de l'Office du tourisme, vous les avez, puisqu'un magistrat siège au comité. Bien sûr que nous avons ces résultats, mais comme aucun montant – même symbolique – n'est versé, personne n'a demandé les comptes! Alors je vous prie encore une fois de soutenir cette subvention. Merci.

M. Georges Queloz (L). Les activités de l'Office du tourisme font rayonner l'image de Genève aussi à travers le monde, et nous en sommes les bénéficiaires. *(Remarque de M. Juon.)* Peut-être, Monsieur Juon, pour autant que ce soit un beau projet. Le jour où nous aurons un beau projet, le Musée d'ethnographie sera certainement aussi un élément important pour Genève et pour le tourisme.

Il est normal que certaines associations soient découragées, ne demandent plus rien et attendent désormais du monde politique qu'il sache faire des choix. Et c'est un choix politique que nous vous proposons. Mais, à force de décourager les gens, nous en arrivons au point où certains qui se sont vu refuser des subventions ne réitèrent pas chaque année leur demande, mais attendent que nous fassions notre travail. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé cet amendement. Quant au financement, la proposition que nous voulions vous adresser est celle qu'a faite M. Muller.

Mis aux voix, l'amendement de MM. Winet et Queloz est refusé par 36 non contre 30 oui (2 abstentions).

Page 23, cellule 100502, Immeubles locatifs P.F.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). J'ai une question concernant ce poste. De nombreuses questions ont été posées à la commission du logement et à celle de l'aménagement. On a notamment demandé quand le Conseil administratif nous présentera une proposition de construction d'un immeuble locatif. Nous n'avons jamais eu de réponse. Cela fait une année et demie que cette législature est en cours et nous n'avons rien vu venir. On sait pourtant que des centaines et des cen-

taines de personnes sont inscrites, parce que, la famille s'étant agrandie, leur appartement est devenu trop petit. Elles cherchent donc un logement plus grand. Je peux vous dire que les appartements de quatre, cinq et six pièces sont très demandés. Alors, est-ce que la Ville, pendant cette législature, nous présentera une proposition de construction d'un immeuble locatif?

Il faut dire qu'il y a tout de même une interrogation, Mesdames et Messieurs, concernant les anciens terrains des Services industriels à la Jonction. On nous a dit qu'on allait y construire une école et qu'il y aurait peut-être 300 logements – entre l'Etat et la Ville – en construction. Et, tout le monde le sait, ça ne bougera pas à la Jonction! Le Conseil administratif a-t-il analysé cette situation? Nous présentera-t-il, d'ici la fin de cette législature, une proposition dans ce sens? Je vais vous donner un exemple. Nous avons auditionné des représentants de la Fondation Beau-Séjour, qui s'occupe des habitations bon marché (HBM). Ils sont venus pour un plan d'aménagement et ils vont construire deux petits immeubles, soit à peu près 70 logements. Je peux vous dire qu'ils ont 2930 personnes inscrites, qui doivent remplir les conditions des HBM en ce qui concerne les revenus. Alors je ne sais pas si le Conseil administratif a l'intention de faire quelque chose. Nous avons les chemins piétonniers et les zones de verdure, mais rien d'autre n'a été fait.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Ecoutez, Monsieur Lyon, je ne peux être que d'accord avec vous sur le fait qu'il y a actuellement une forte demande en ce qui concerne les appartements de quatre, cinq et six pièces. Pour ce qui est de la construction, il ne s'agit pas de mon dicastère. Je propose donc que M. Ferrazino, conseiller administratif, vous réponde à ce propos, puisque c'est lui qui est en charge de la politique d'aménagement pour le Conseil administratif.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Monsieur Lyon, pour construire, il faut avoir des terrains. Et, comme vous le savez, puisque vous participez à la commission du logement, où je suis venu, avec mes services, pour faire un panorama de la situation actuelle en ville de Genève, eh bien, vous aurez appris ce que vous saviez déjà: les parcelles aujourd'hui disponibles pour abriter de nouvelles constructions sur le territoire de la Ville de Genève sont malheureusement très rares.

Je rappelle simplement que, dans le cadre du plan directeur cantonal, l'Etat prévoit jusqu'en 2020 la création de 30 000 à 32 000 logements supplémentaires pour l'ensemble du canton. Parmi ces 30 000 logements supplémentaires, il y en a environ 10%, soit 3000, qui sont à la charge de la Ville de Genève. Vous divisez par vingt ans, cela nous fait 150 logements par année, ce qui est, bien entendu,

tout à fait réalisable. Simplement – et, là, nous rejoignons le plan financier quadriennal que nous vous avions présenté il y a quelques mois – nous vous avions dit qu'il était nécessaire de mener une politique d'acquisition foncière et nous avons retenu pour chaque année, je vous le rappelle, une ligne d'investissement de 5 millions pour des acquisitions foncières. Vous verrez que ces lignes pourront vraisemblablement être adaptées à la hausse, car, dès le début de l'année prochaine, nous vous présenterons un certain nombre de propositions d'acquisition. En effet, nous devons tout d'abord procéder à ces acquisitions foncières, puis envisager des constructions nouvelles.

Dans le même temps, puisque vous nous posez la question, nous vous rappelons que nous vous avions répondu qu'il était plus judicieux que les deniers publics soient affectés à l'acquisition de terrains. Ensuite, une fois en possession de ces terrains, nous pourrions consentir des droits de superficie en faveur de fondations ou de coopératives d'habitation, afin d'éviter que la Ville ne s'endette pour construire. Cela permettrait précisément aux fondations dont vous avez parlé ou aux coopératives d'habitation de réaliser du logement social sur des terrains dont elles ont besoin. Donc, en réponse à votre interpellation, nous pouvons vous dire que nous reviendrons, dès l'année prochaine, avec un certain nombre de projets d'acquisitions foncières, qui permettront effectivement de construire du logement social, dont nous avons cruellement besoin à Genève.

Le président. Je vous remercie. Cela inaugure la pause. Nous reprenons à 16 h 30.

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions.

Néant.

Séance levée à 16 h 05.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 2874

2. Communications du bureau du Conseil municipal 2874

3. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2001 (PR-90 A/B/C). Suite du premier débat..... 2874

– Clause d'urgence sur la motion de M. Souhail Mouhanna: «Prestations sociales de la Ville de Genève» (M-149) 2874

– Clause d'urgence sur la motion de Mme Nicole Bobillier, M. Olivier Coste, Mme Diana de la Rosa, MM. Roger Deneys, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, René Grand, Roman Juon, Sami Kanaan, Mmes Virginie Keller Lopez, Sandrine Salerno et M. Daniel Sormanni: «Pour une politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle» (M-150)..... 2877

– Motion de Mme Nicole Bobillier, M. Olivier Coste, Mme Diana de la Rosa, MM. Roger Deneys, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, René Grand, Roman Juon, Sami Kanaan, Mmes Virginie Keller Lopez, Sandrine Salerno et M. Daniel Sormanni: «Pour une politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle» (M-150)..... 2902

4. Propositions des conseillers municipaux 2916

5. Interpellations 2916

6. Questions 2917

La mémorialiste:
Marguerite Conus